C250946-1

EXPEDITION

SELARL ANGLEDROIT TROYES CHAMPAGNE
Olivier BOULENGER
Commissaire de Justice Associé
Successeur de la SCP Alain BEAUGRAND – Dominique-Guy GALMICHE
-oOo-

58 rue du Général de Gaulle
10000 TROYES

37 avenue Paul Portier
10110 BAR SUR SEINE

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

DRESSE LE 23 MARS 2026

-oOo-

SAS RENARDIÈRES SUD

-oOo-

De l'affichage réglementaire d'un avis de consultation du public par voie électronique concernant une demande d'autorisation environnementale pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIERES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

-oOo-

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, et LE VINGT TROIS MARS à 10 HEURES 40 MINUTES

A LA REQUETE DE :

SAS RENARDIÈRES SUD – immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 892 019 456 - dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), représentée par son gérant, domicilié en cette qualité audit siège.

LAQUELLE M'A EXPOSÉ :

Qu'elle a sollicité de Monsieur le Préfet du Département de l'AUBE une autorisation environnementale pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE,

Qu'en date du 04 Mars 2026 elle a obtenu un arrêté portant ouverture d'une consultation du public par voie électronique, arrêté n° PCICP2026063-0001.

Qu'une consultation du public préalable concernant cette demande se déroulera du Mardi 07 Avril 2026 au Mardi 07 Juillet 2026,

Que la publicité de cette consultation est faite par l'affichage de l'avis de consultation du public en mairie d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, dans le voisinage des implantations projetées, sur le site internet de la préfecture de l'AUBE, et dans les journaux locaux, copie de l'avis étant jointe en annexe

Qu'elle a intérêt à faire constater cet affichage réglementaire.

DEFERANT A CETTE REQUISITION,

*Je, **Olivier BOULENGER,** Commissaire de Justice associé, membre de la SELARL ANGLEDROIT TROYES CHAMPAGNE, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice dont le siège social est à TROYES (Aube), 58 rue du Général de Gaulle, ayant bureau secondaire permanent à BAR SUR SEINE (Aube), 37 avenue Paul Portier, soussigné*

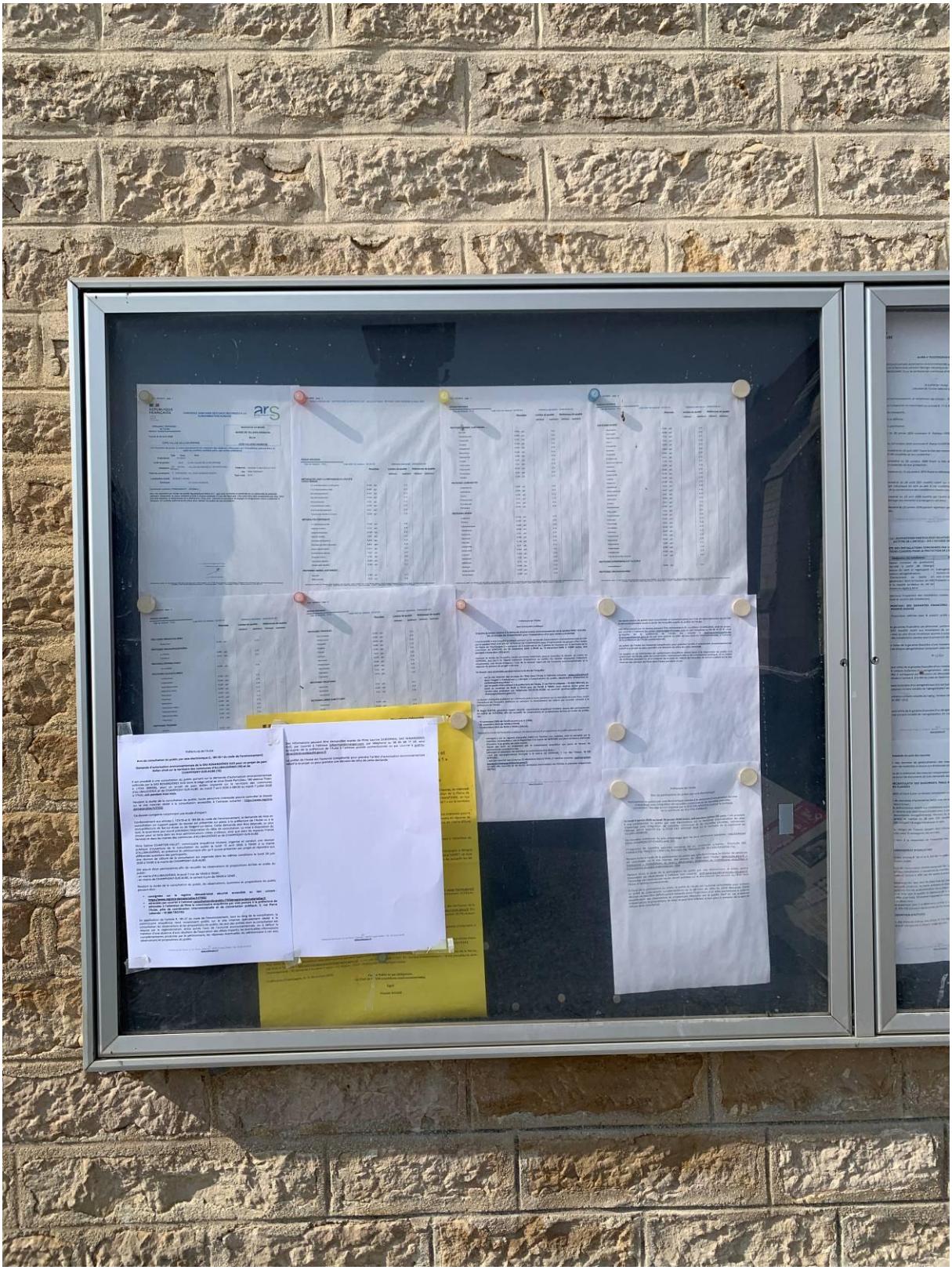
Me suis rendu ce jour

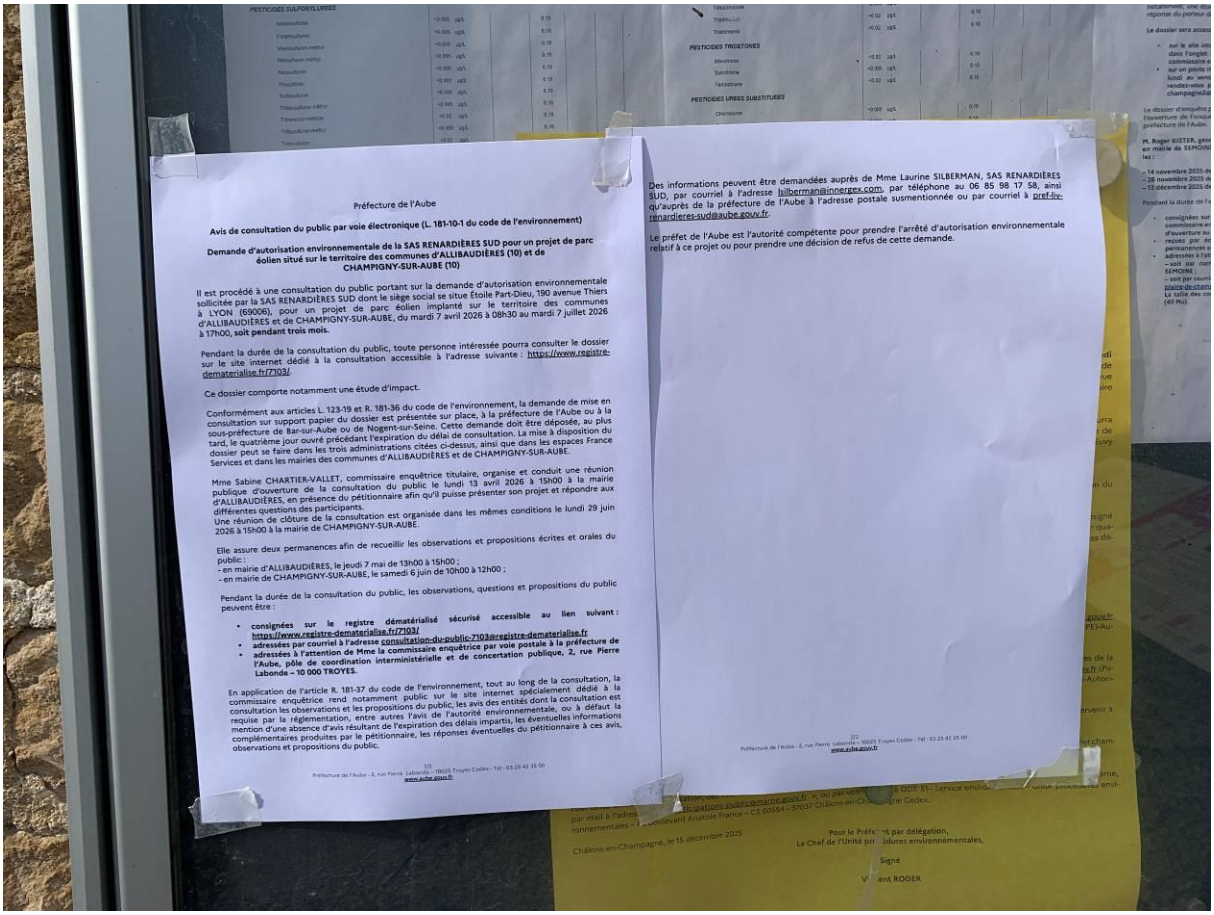
Mairie de VILLIERS-HERBISSE

Je me suis transporté à la Mairie de VILLIERS HERBISSE, sise 2 Rue Basse à 10700 Villiers-Herbisse, où étant, j'ai constaté que se trouve affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, sur le tableau des affichages prévu à cet effet.




VILLIERS-HERBISSE





Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

1/2
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10035 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-luv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

2/2
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10035 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

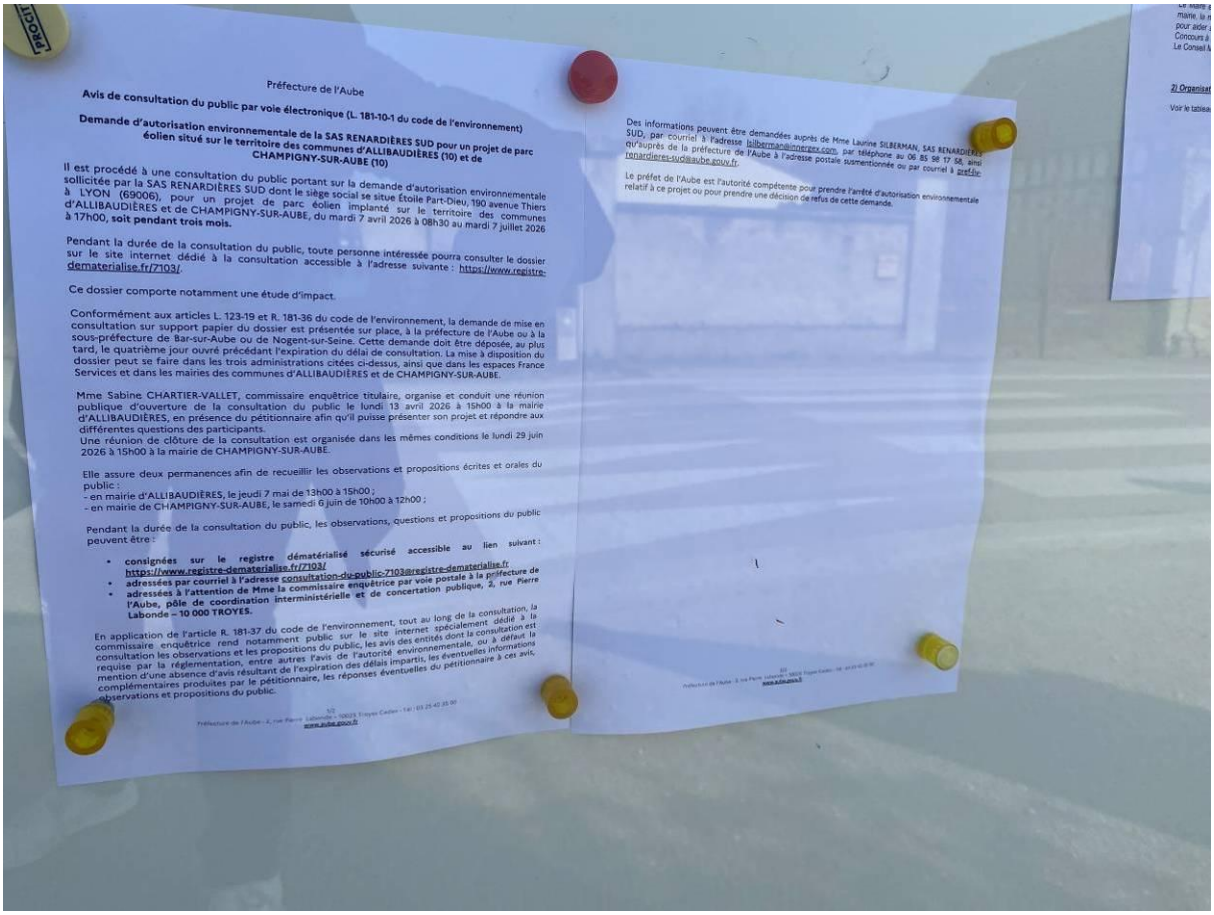
Marie d'HERBISSE

Je me suis transporté à la Mairie d'HERBISSE, sise 10 Rue Georges Millot à 10700 Herbisse, où étant, j'ai constaté que se trouve affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.




JOURNÉES
PORTES
OUVERTES
ATELIER THÉÂTRE


JOURNÉES
PORTES
OUVERTES
ATELIER THÉATRE



Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse** consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

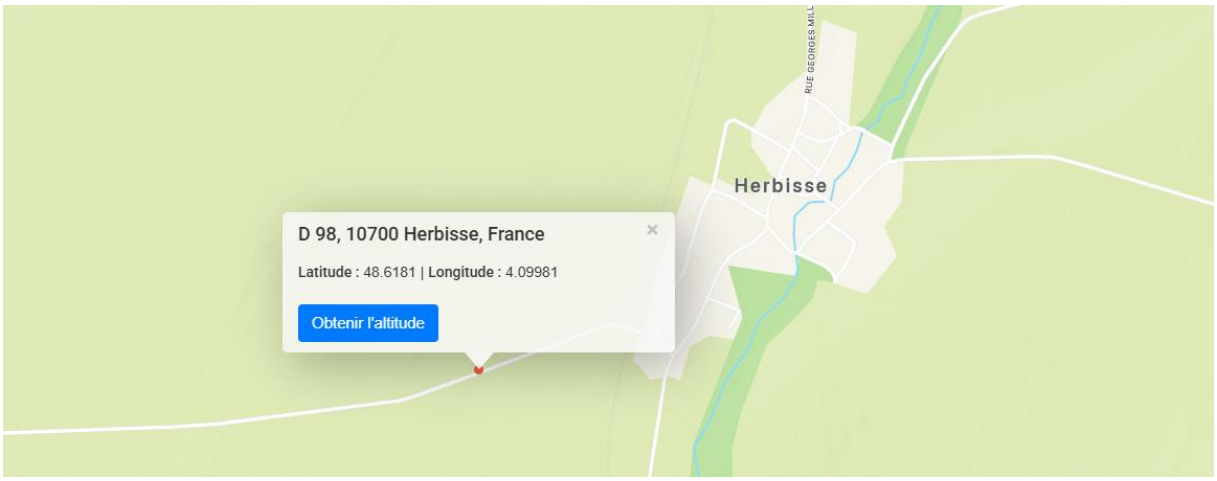
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 25 00
www.aube.gouv.fr

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilbermanalmonergies.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref@renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

1ER panneau

Sur la D98, non loin de l'entrée de la commune de HERBISSE, (cf. sur la carte ci-dessous, (coordonnées GPS n° 48,61810° N, 4,09981°E), je constate que se trouve solidement implanté verticalement dans le sol, deux piquets en bois sur lesquels est fixé un panneau avec une affiche, laquelle affiche de format A2, indique le titre «AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC» en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur, et comporte en caractères d'imprimerie noirs sur fond vert le texte de l'avis de consultation du public joint en annexe,








PRÉFET
DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité
Préfecture de l'Aube
AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)
Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD
pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes
d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)
Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, soit pendant trois mois.
Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/
Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.
Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.
Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.
Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;
Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :
consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/
adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr
adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.
En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, le commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.
Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@engreen.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-du-renardieres-sud@aube.gouv.fr.
Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10000 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 50 00
www.aube.gouv.fr



PRÉFET
DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture de l'Aube

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

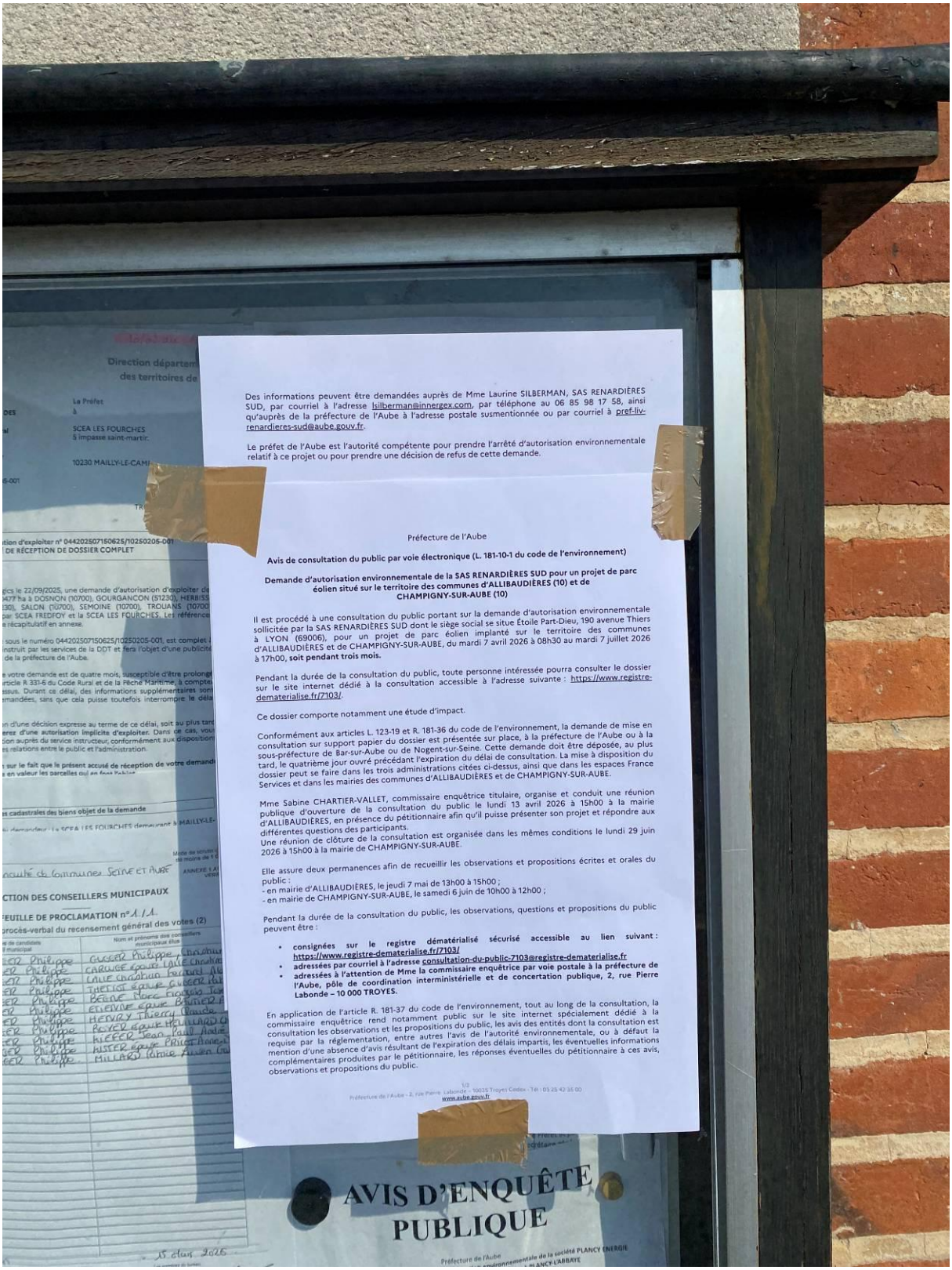
Mairie de SALON

Je me suis transporté à la Mairie de SALON, sise 1 place de la Mairie à 10700 Salon, où étant, j'ai constaté que se trouve affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, sur le tableau des affichages prévu à cet effet.






Horaires d'ouverture au public
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE


Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.
Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.
Préfecture de l'Aube
Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)
Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)
Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, soit pendant trois mois.
Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.
Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.
Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.
Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.
Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;
Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :
- consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/
- adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr
- adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.
En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.
1/2
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

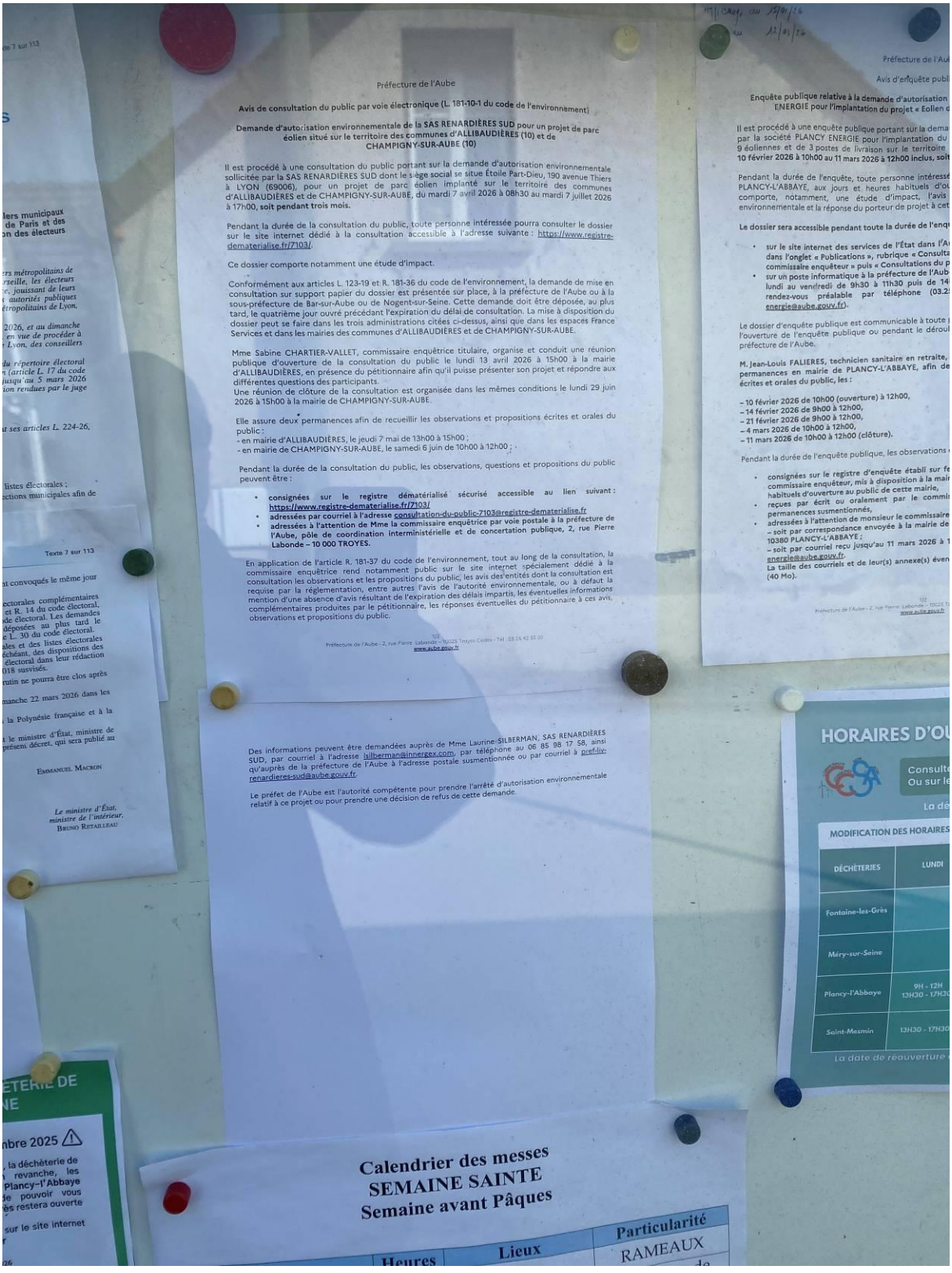
Mairie de CHAMPFLEURY

Je me suis transporté à la Mairie de CHAMPFLEURY, sise 2 rue de l'École à 10700 Champfleury, où étant, j'ai constaté que se trouve affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.






Flash Info
Le samedi
Faites la chasse aux déchets !
UN COUP DE MAIN SOLIDAIRE !



Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

1/2
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex - Tel : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-livc-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Préfecture de l'Au

Avis d'enquête publi

Enquête publique relative à la demande d'autorisation
ENERGIE pour l'implantation du projet « Eolien d

Il est procédé à une enquête publique portant sur la dema
par la société PLANCY ENERGIE pour l'implantation du
9 éoliennes et de 3 postes de livraison sur le territoire
10 février 2026 à 10h00 au 11 mars 2026 à 12h00 inclus, soit

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéresse
PLANCY-L'ABBAYE, aux jours et heures habituels d'ou
comporte, notamment, une étude d'impact, l'avis
environnementale et la réponse du porteur de projet à cet

Le dossier sera accessible pendant toute la durée de l'enq

- **sur le site internet des services de l'État dans l'A**
dans l'onglet « Publications », rubrique « Consulta
commissaire enquêteur » puis « Consultations du p
- **sur un poste informatique à la préfecture de l'Aub**
lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 puis de 14
rendez-vous préalable par téléphone (03.2
energie@aube.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute
l'ouverture de l'enquête publique ou pendant le déroul
préfecture de l'Aube.

M. Jean-Louis FALIERES, technicien sanitaire en retraite,
permanences en mairie de PLANCY-L'ABBAYE, afin de
écrites et orales du public, les :

– 10 février 2026 de 10h00 (ouverture) à 12h00,
– 14 février 2026 de 9h00 à 12h00,
– 21 février 2026 de 9h00 à 12h00,
– 4 mars 2026 de 10h00 à 12h00,
– 11 mars 2026 de 10h00 à 12h00 (clôture).

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations

- **consignées sur le registre d'enquête établi sur fe**
commissaire enquêteur, mis à disposition à la mair
habituels d'ouverture au public de cette mairie,
- **reçues par écrit ou oralement par le commis**
permanences susmentionnés,
- **adressées à l'attention de monsieur le commissaire**
– soit par correspondance envoyée à la mairie de
10380 PLANCY-L'ABBAYE ;
– soit par courriel reçu jusqu'au 11 mars 2026 à 1
energie@aube.gouv.fr.
La taille des courriels et de leur(s) annexe(s) éven
(40 Mo).

1/2
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10025 T
www.aube.gouv.fr

Calendrier des messes
SEMAINE SAINTE
Semaine avant Pâques

Heures	Lieux	Particularité
		RAMEAUX

HORAIRES D'OU

Consulte
Ou sur le

La dé

MODIFICATION DES HORAIRES

DÉCHÈTERIES	LUNDI
Fontaine-les-Grès	
Méry-sur-Seine	
Plancy-l'Abbaye	9H - 12H 13H30 - 17H30
Saint-Mesmin	13H30 - 17H30

La date de réouverture

ETERIE DE
NE

nbre 2025 ⚠

, la déchèterie de
revanche, les
Plancy-l'Abbaye
de pouvoir vous
ès restera ouverte

sur le site internet

Texte 7 sur 113

lers municipaux
de Paris et des
on des électeurs

ers métropolitains de
rseille, les électeurs
e, jouissant de leurs
autorités publiques
étropolitains de Lyon,

2026, et au dimanche
en vue de procéder à
Lyon, des conseillers

du répertoire électoral
n (article L. 17 du code
jusqu'au 5 mars 2026
ion rendues par le juge

ıt ses articles L. 224-26,

listes électorales ;
ections municipales afin de

Texte 7 sur 113

nt convoqués le même jour

ectorales complémentaires
et R. 14 du code électoral.
de électoral. Les demandes
déposées au plus tard le
e L. 30 du code électoral.
ales et des listes électorales
échéant, des dispositions des
électoral dans leur rédaction
018 susvisés.
rutin ne pourra être clos après

manche 22 mars 2026 dans les

la Polynésie française et à la

t le ministre d'État, ministre de
présent décret, qui sera publié au

Emmanuel Macron

Le ministre d'État,
ministre de l'intérieur,
Bruno Retailleau

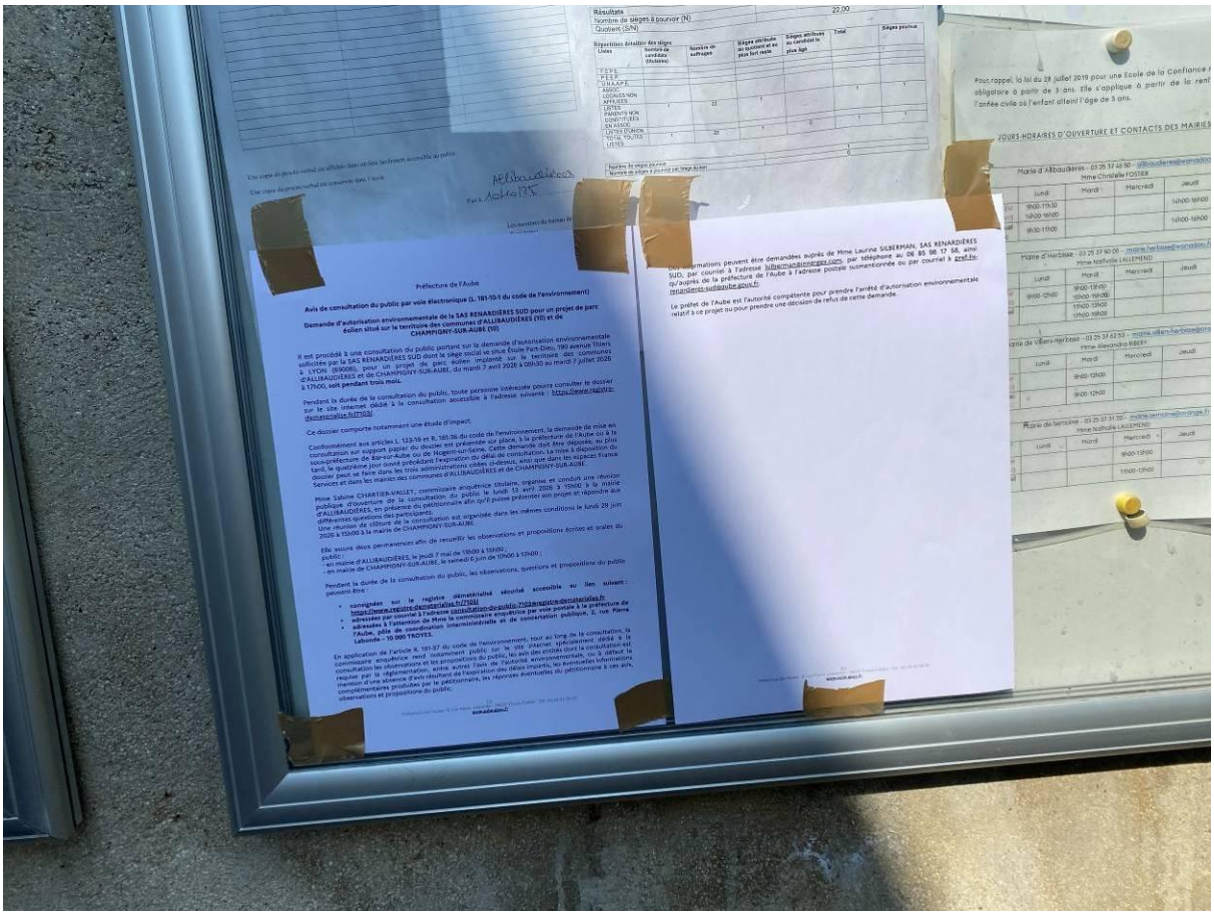
Mairie d'ALLIBAUDIERES

Je me suis transporté à la Mairie d'ALLIBAUDIERES, sise 17 Rue de la Grève à 10700 Allibaudières, où étant, j'ai constaté que se trouve affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, sur le tableau des affichages prévu à cet effet.



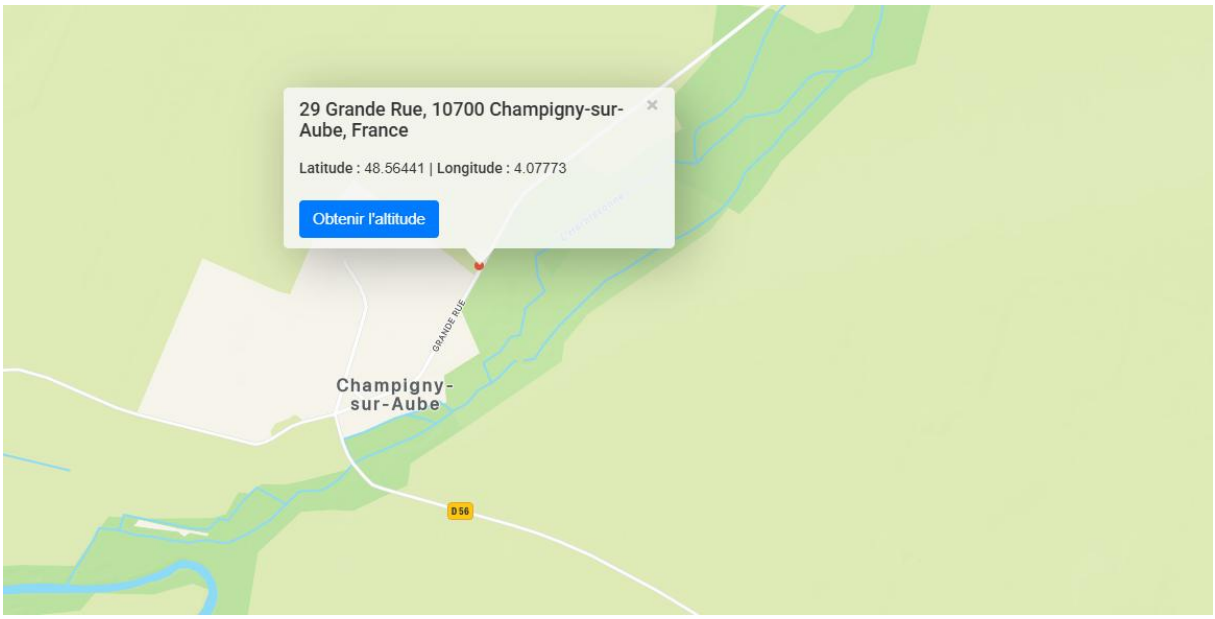



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
VIGIPIRATE
URGENCE ATTENTAT


Préfecture de l'Aube
Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)
Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)
JOURS-HORAIRES D'OUVERTURE ET CONTACTS DES MAIRIES

Panneau n°2

A l'entrée de la commune de CHAMPIGNY SUR AUBE, (cf. sur la carte ci-dessous (coordonnées GPS n° 48,56441° N,4,07773°E), je constate que se trouve solidement implanté verticalement dans le sol, deux piquets en bois sur lesquels est fixé un panneau avec une affiche, laquelle affiche de format A2, indique le titre «AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC» en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur, et comporte en caractères d'imprimerie noirs sur fond vert le texte de l'avis de consultation du public joint en annexe,




D 137
CHAMPIGNY
S/ AUBE


AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC


PRÉFET
DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité
Préfecture de l'Aube
AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)
Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD
pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes
d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)
Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, soit pendant trois mois.
Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site Internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise-fr/7103/.
Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.
Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.
Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.
Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;
Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :
consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise-fr/7103/
adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr;
adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.
En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site Internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à nos avis, observations et propositions du public.
Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse silberman@intergec.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-environnement-sud@aube.gouv.fr.
Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10026 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 50 00
www.aube.gouv.fr



PRÉFET
DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture de l'Aube

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

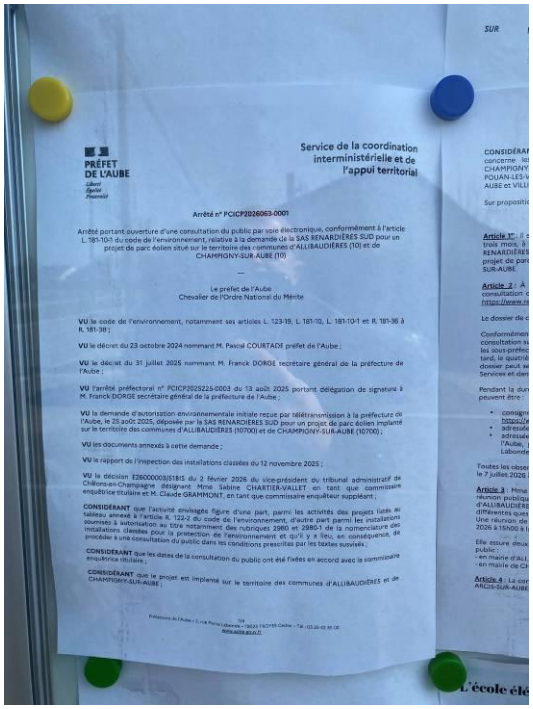
Mairie de CHAMPIGNY SUR AUBE

Je me suis transporté à la Mairie de CHAMPIGNY SUR AUBE, sise 14 Grande Rue à 10700 Champigny-sur-Aube, où étant, j'ai constaté que se trouve affiché l'arrêté concernant l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet,






NOUVEAU!
RANDONNÉE
LE DIMANCHE 22 MARS 2026
Portage de repas
à domicile



PRÉFET
DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité

Service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial

Arrêté n° PCICP2026063-0001

Arrêté portant ouverture d'une consultation du public par voie électronique, conformément à l'article L. 181-10-1 du code de l'environnement, relative à la demande de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Le préfet de l'Aube
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-19, L. 181-10, L. 181-10-1 et R. 181-36 à R. 181-38 ;

VU le décret du 23 octobre 2024 nommant M. Pascal COURTADE préfet de l'Aube ;

VU le décret du 31 juillet 2025 nommant M. Franck DORGE secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

VU l'arrêté préfectoral n° PDICP2025225-0003 du 13 août 2025 portant délégation de signature à M. Franck DORGE secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

VU la demande d'autorisation environnementale initiale reçue par télétransmission à la préfecture de l'Aube, le 25 août 2025, déposée par la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10700) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10700) ;

VU les documents annexés à cette demande ;

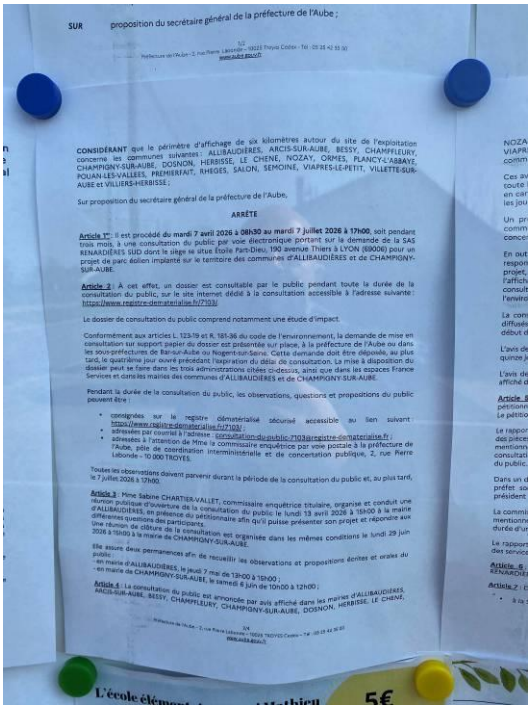
VU le rapport de l'inspection des installations classées du 12 novembre 2025 ;

VU la décision E26000003/51RS du 2 février 2026 du vice-président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne désignant Mme Sabine CHARTIER-VALLET en tant que commissaire enquêtrice titulaire et M. Claude GRAMMONT, en tant que commissaire enquêteur suppléant ;

CONSIDÉRANT que l'activité envisagée figure d'une part, parmi les activités des projets listés au tableau annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement, d'autre part parmi les installations soumises à autorisation au titre notamment des rubriques 2980 et 2980-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et qu'il y a lieu, en conséquence, de procéder à une consultation du public dans les conditions prescrites par les textes susvisés ;

CONSIDÉRANT que les dates de la consultation du public ont été fixées en accord avec le commissaire enquêtrice titulaire ;

CONSIDÉRANT que le projet est implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE ;



SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

CONSIDÉRANT que le périmètre d'affichage de six kilomètres autour du site de l'exploitation concerne les communes suivantes : ALLIBAUDIÈRES, ARCIS-SUR-AUBE, BESSY, CHAMPFLEURY, CHAMPIGNY-SUR-AUBE, DOSNON, HERBISSE, LE CHÊNE, NOZAY, ORMES, PLANCY-L'ABBAYE, POUAN-LES-VALLÉES, PREMIERFAIT, RHEGES, SALON, SEMOINE, VIAPRES-LE-PETIT, VILLETTE-SUR-AUBE et VILLIERS-HERBISSE ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aube,

ARRÊTE

Article 1er : Il est procédé du **mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00**, soit pendant trois mois, à une consultation du public par voie électronique portant sur la demande de la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège se situe Etoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006) pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Article 2 : À cet effet, un dossier est consultable par le public pendant toute la durée de la consultation du public, sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/

Le dossier de consultation du public comprend notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou dans les sous-préfectures de Bar-sur-Aube ou Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

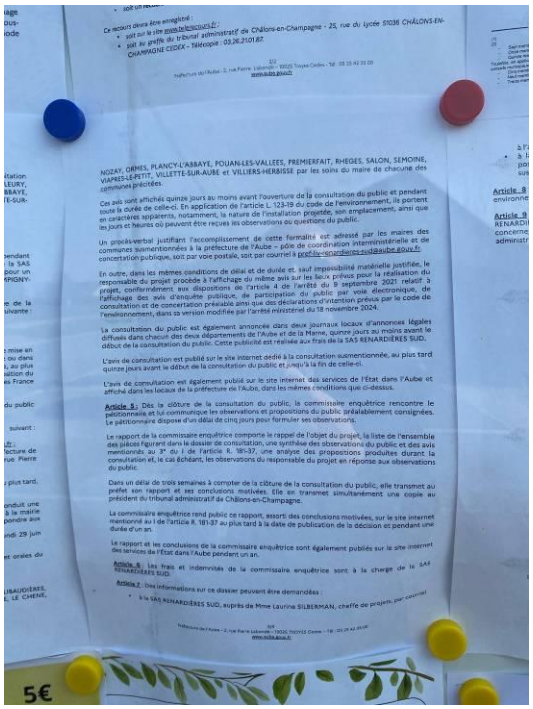
- consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103 ;
- adressées par courriel à l'adresse : consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr ;
- adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde - 10 000 TROYES.

Toutes les observations doivent parvenir durant la période de la consultation du public et, au plus tard, le 7 juillet 2026 à 17h00.

Article 3 : Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 18h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 18h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 18h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Article 4 : La consultation du public est annoncée par avis affiché dans les mairies d'ALLIBAUDIÈRES, ARCIS-SUR-AUBE, BESSY, CHAMPFLEURY, CHAMPIGNY-SUR-AUBE, DOSNON, HERBISSE, LE CHÊNE,



Ce recours devra être enregistré :
- soit sur le site www.telerecours.fr/ ;
- soit au greffe du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne - 25, rue du Lycée 51036 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX - Télécopie : 03.26.21.01.87.

NOZAY, ORMES, PLANCY-L'ABBAYE, POUAN-LES-VALLÉES, PREMIERFAIT, RHEGES, SALON, SEMOINE, VIAPRES-LE-PETIT, VILLETTE-SUR-AUBE et VILLIERS-HERBISSE par les soins du maire de chacune des communes précitées.

Ces avis sont affichés quinze jours au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant toute la durée de celle-ci. En application de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, ils portent en caractères apparents, notamment, la nature de l'installation projetée, son emplacement, ainsi que les jours et heures où peuvent être reçues les observations ou questions du public.

Un procès-verbal justifiant l'accomplissement de cette formalité est adressé par les maires des communes susmentionnées à la préfecture de l'Aube – pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, soit par voie postale, soit par courriel à pref-ip-soumissions-sud@aube.gouv.fr.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée et, sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet procède à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique, de consultation et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement, dans sa version modifiée par l'arrêté ministériel du 18 novembre 2024.

La consultation du public est également annoncée dans deux journaux locaux d'annonces légales diffusés dans chacun des deux départements de l'Aube et de la Marne, quinze jours au moins avant le début de la consultation du public. Cette publicité est réalisée aux frais de la SAS RENARDIÈRES SUD.

L'avis de consultation est publié sur le site internet dédié à la consultation susmentionnée, au plus tard quinze jours avant le début de la consultation du public et jusqu'à la fin de celle-ci.

L'avis de consultation est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Aube et affiché dans les locaux de la préfecture de l'Aube, dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Article 5 : Dès la clôture de la consultation du public, le commissaire enquêtrice rencontre le pétitionnaire et lui communique les observations et propositions du public préalablement consignées. Le pétitionnaire dispose d'un délai de cinq jours pour formuler ses observations.

Le rapport de la commissaire enquêtrice comporte le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier de consultation, une synthèse des observations du public et des avis mentionnés au 3° du I de l'article R. 181-37, une analyse des propositions produites durant la consultation et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

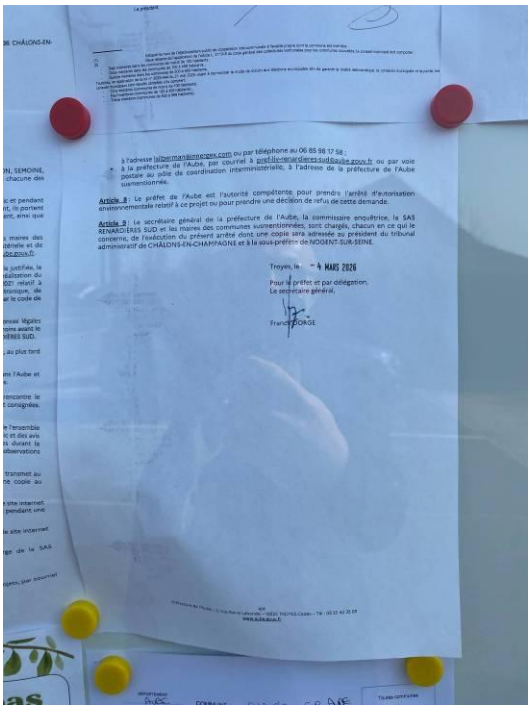
Dans un délai de trois semaines à compter de la clôture de la consultation du public, elle transmet au préfet son rapport et ses conclusions motivées. Elle en transmet simultanément une copie au président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

La commissaire enquêtrice rend public ce rapport, assorti des conclusions motivées, sur le site internet mentionné au I de l'article R. 181-37 au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice sont également publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aube pendant un an.

Article 6 : Les frais et indemnités de la commissaire enquêtrice sont à la charge de la SAS RENARDIÈRES SUD.

Article 7 : Des informations sur ce dossier peuvent être demandées :
- à la SAS RENARDIÈRES SUD, auprès de Mme Laurine SILBERMAN, cheffe de projets, par courriel



à l'adresse lsilbermansilinergies.com ou par téléphone au 06 85 98 17 58 ;
- à la préfecture de l'Aube, par courriel à pref-ip-secretariat-ddcspp@aube.gouv.fr ou par voie postale au pôle de coordination interministérielle, à l'adresse de la préfecture de l'Aube susmentionnée.

Article 8 : Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Article 9 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Aube, la commissaire enquêtrice, la SAS RENARDIÈRES SUD et les maires des communes susmentionnés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au président du tribunal administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE et à la sous-préfète de NOGENT-SUR-SEINE.

Troyes, le – 4 MARS 2026

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Franck DORGE

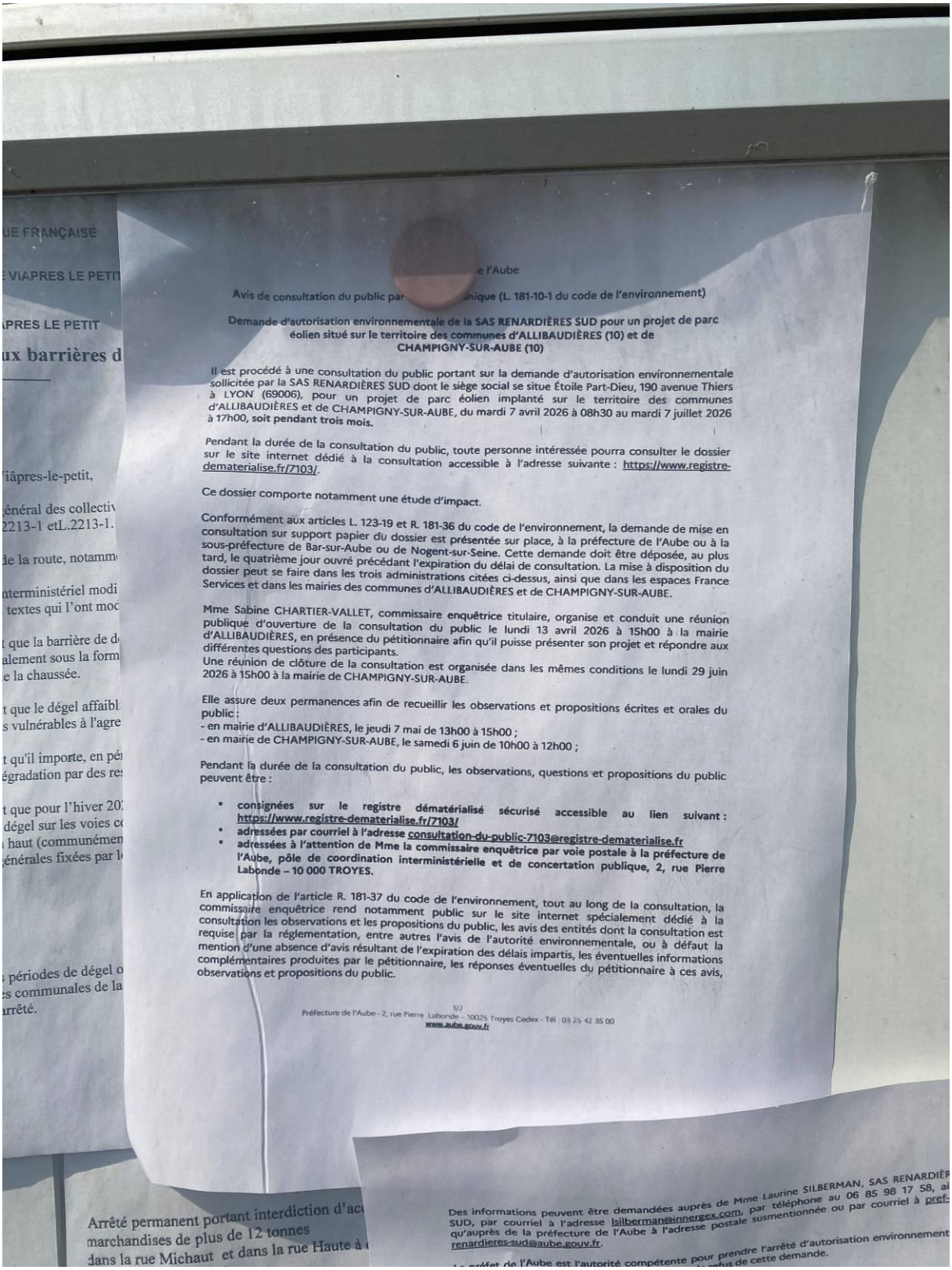
Mairie de VIAPRES LE PETIT

Je me suis transporté à la Mairie de VIAPRES LE PETIT, sise Rue Abbé Thiesson à 10380 Viâpres-le-Petit, où étant, j'ai constaté que se trouve affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.




AED
DAE
25/26
AVRIL





e l'Aube

Avis de consultation du public par nique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

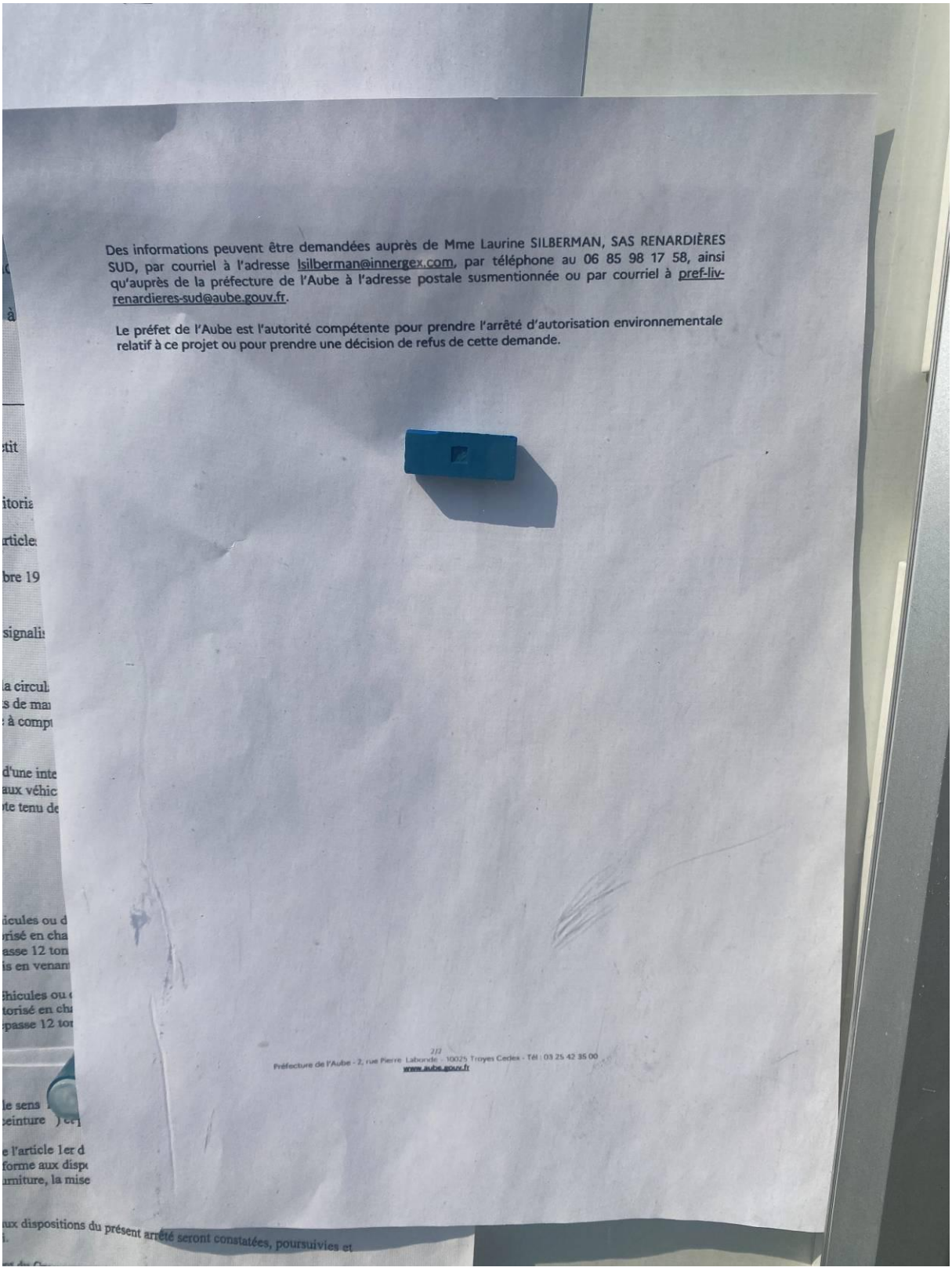
- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

1/2
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈR
SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, a
qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-
renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnement
refus de cette demande.



Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

2/7
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et

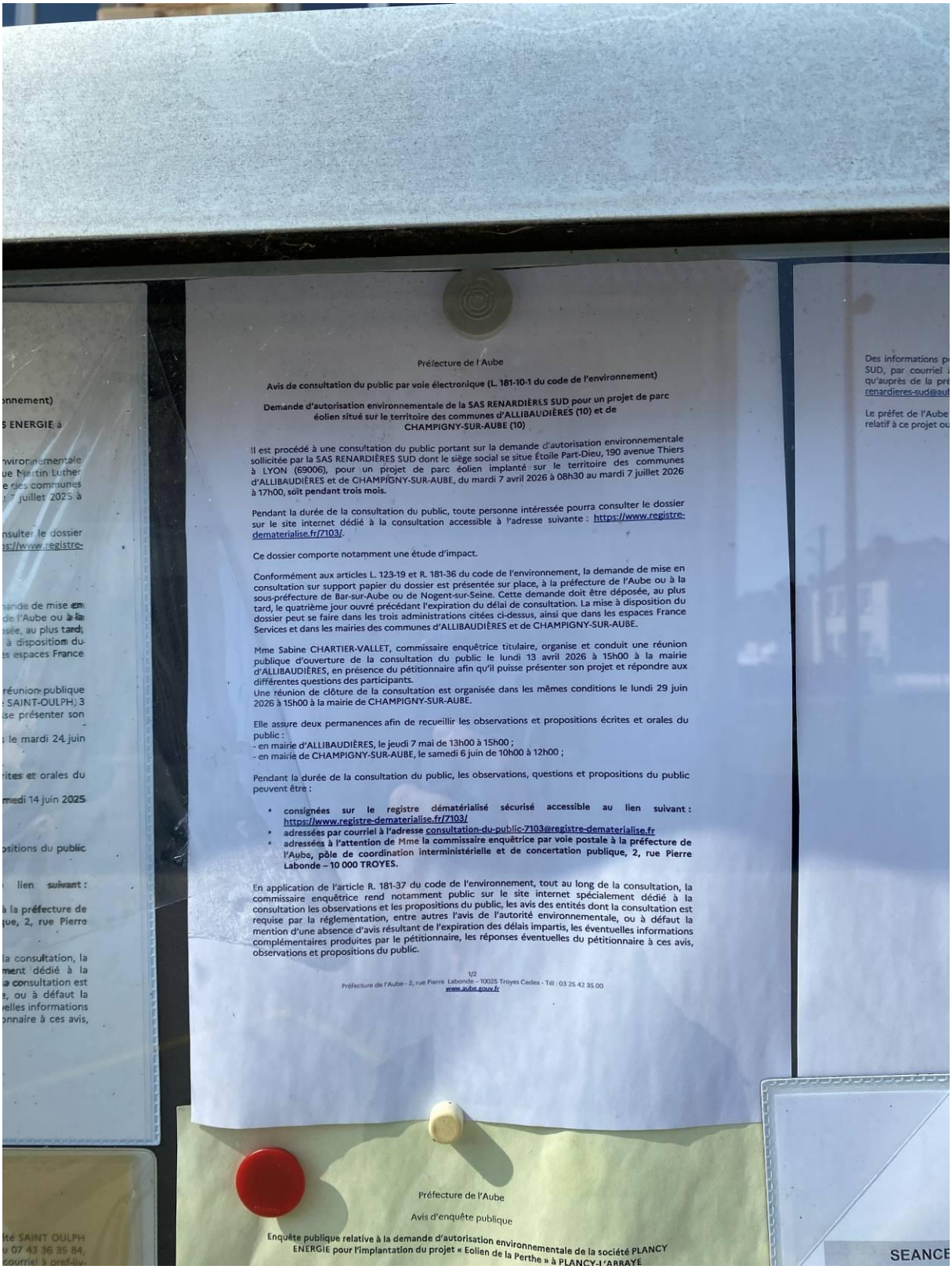
Mairie de PLANCY L'ABBAYE

Je me suis transporté à la Mairie de PLANCY L'ABBAYE, sise 13 Rue Pierre Labonde à 10380 Plancy-l'Abbaye, où étant, j'ai constaté que se trouve affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.




MAIRIE


COMMUNALE DE FILLES
une permanence
France SERVICES
A LA MAIRIE DE
PLANCY-L'ABBAYE
LES ATELIERS NUMÉRIQUES



Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 **à 17h00, soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

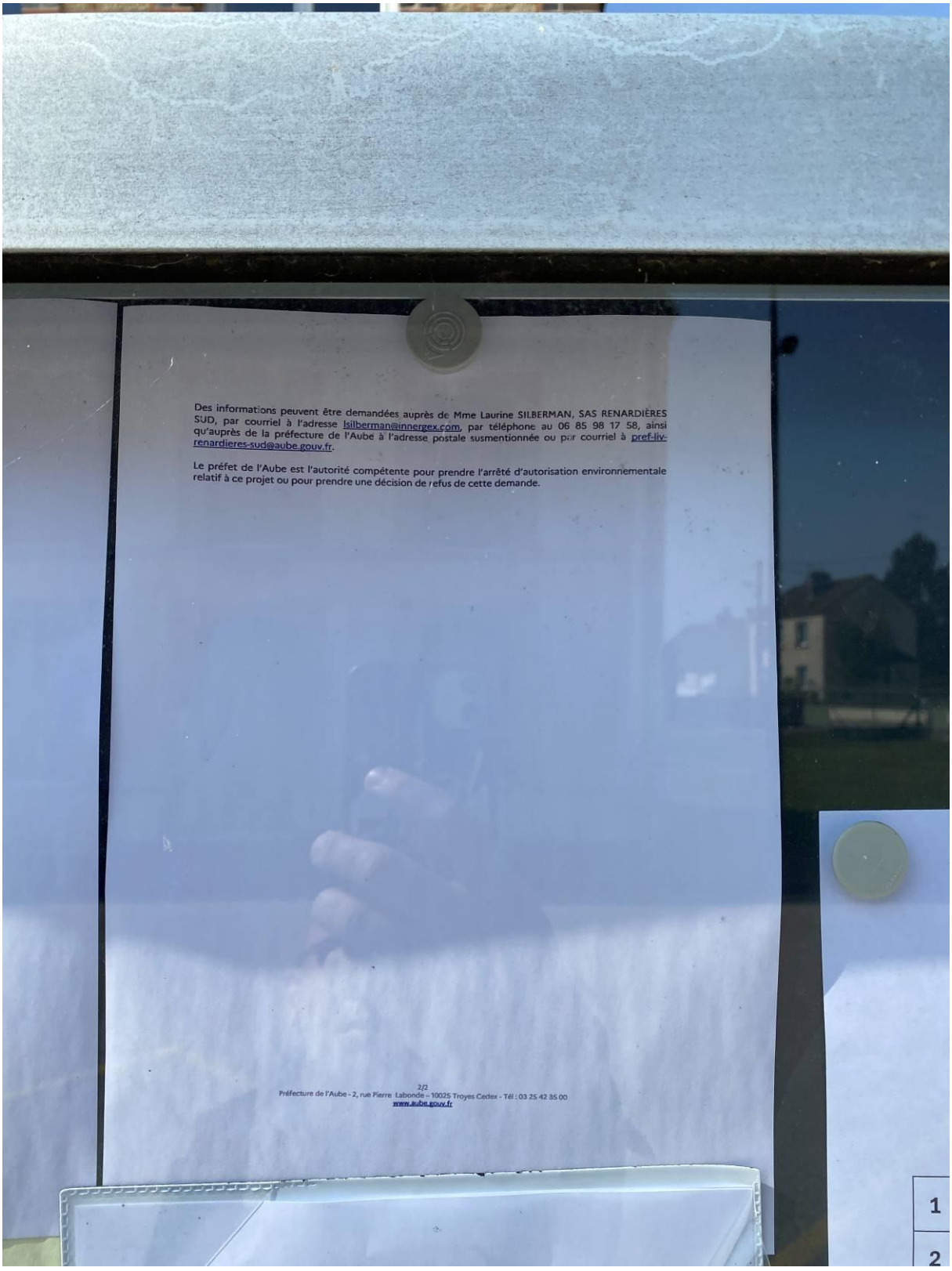
1/2

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube

Avis d'enquête publique

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale de la société PLANCY ENERGIE pour l'implantation du projet « Eolien de la Perthe » à PLANCY-L'ABBAYE



Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

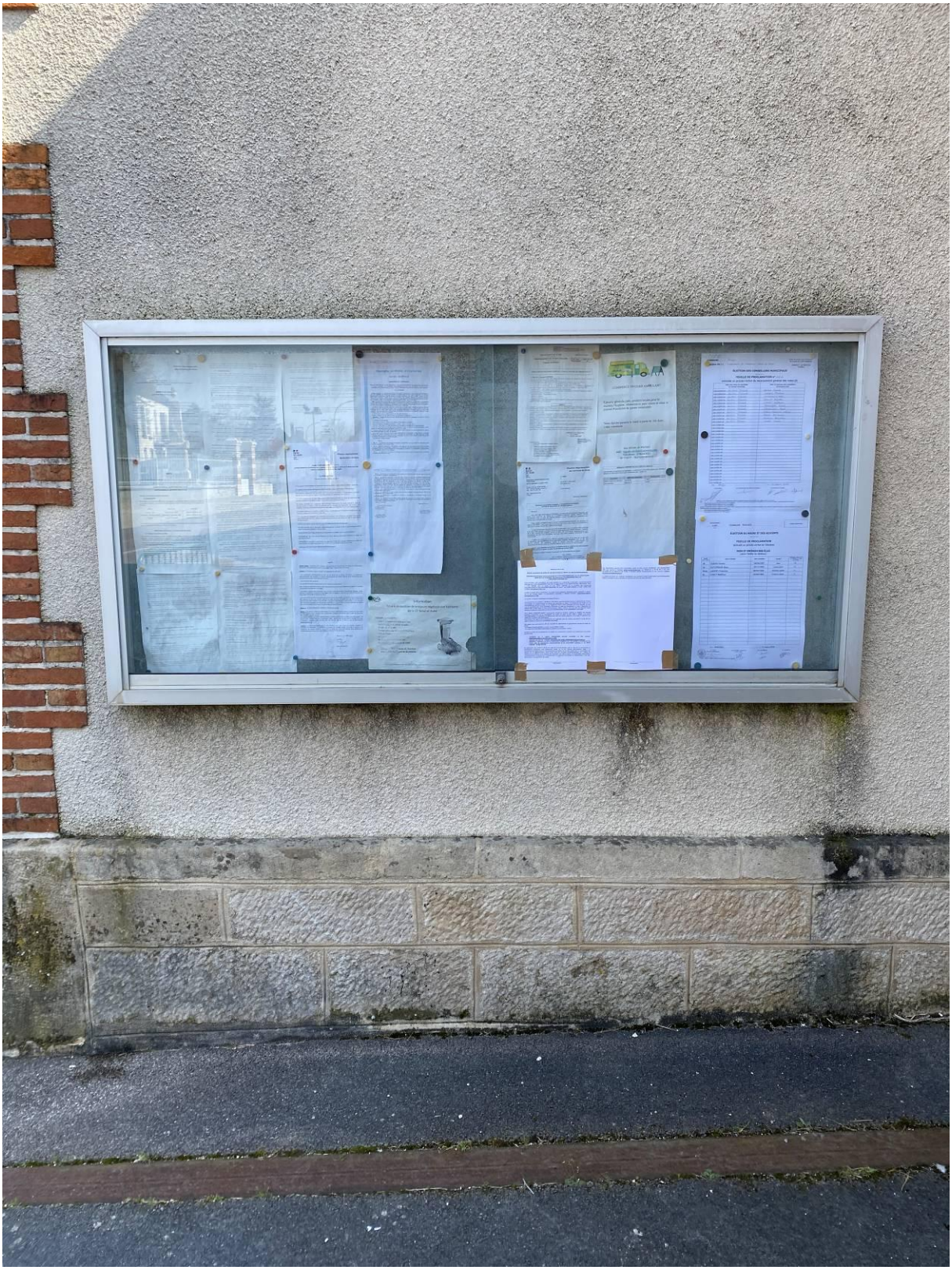
1
2

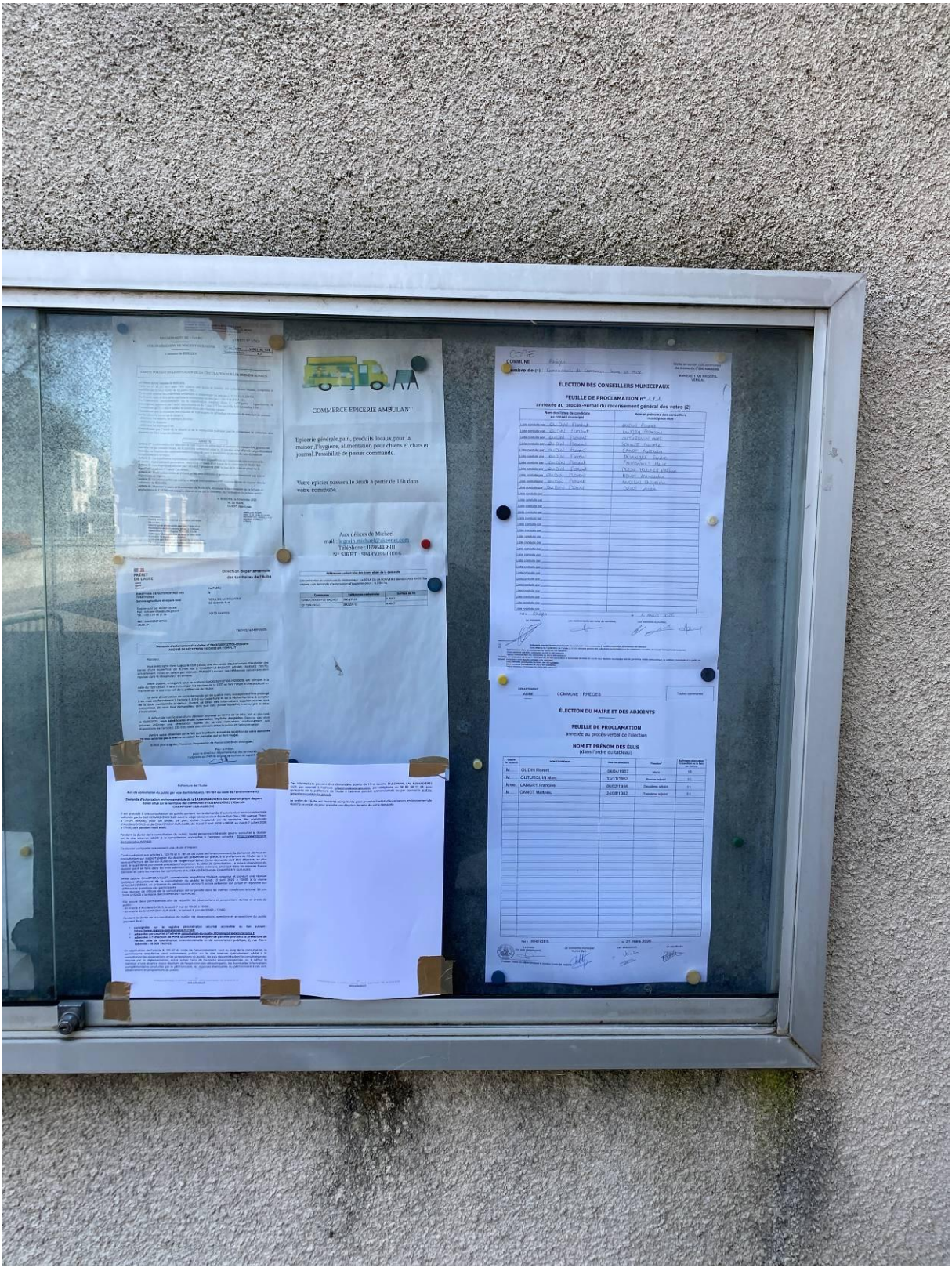
Mairie de RHEGES

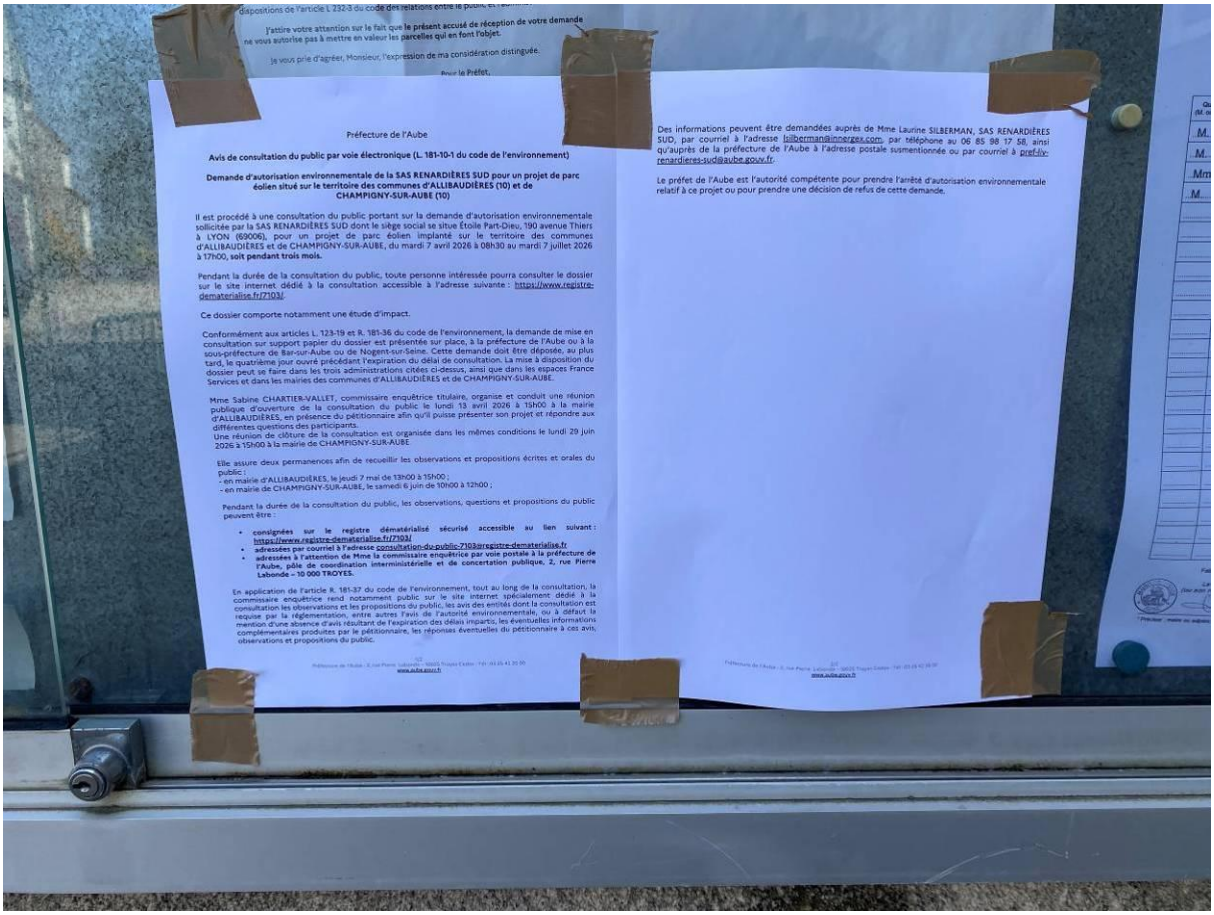
Je me suis transporté à la Mairie de RHEGES, sise 34 Rue Grande Rue à 10170 Rhèges, où étant, j'ai constaté que se trouve affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, sur le tableau des affichages prévu à cet effet.




MAIRIE
SALLE DES FÊTES
TENNIS
PARKING
DÉFIBRILLATEUR




COMMERCE EPICERIE AMBULANT
Epicerie générale,pain, produits locaux,pour la maison,l hygiène, alimentation pour chiens et chats et journal.Possibilité de passer commande.
Votre épicier passera le Jeudi à partir de 16h dans votre commune.
Aux délices de Michael
mail : regnin.michael@akeonet.com
Téléphone : 0786443601
N° SIRET 90437038900016
ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1 / 1
annexée au procès-verbal du recensement général des votes (2)
ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
FEUILLE DE PROCLAMATION
annexée au procès-verbal de l'élection
NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS
(dans l'ordre du tableau)
M. OLIERI Florent 04/04/1967 Maire 15
M. OUTURQUIN Marc 15/11/1962 Premier adjoint 01
Mme LANGRY Charlotte 06/02/1956 Deuxième adjoint 11
M. GANOT Mathieu 24/08/1965 Troisième adjoint 03
RHEGES, le 21 mars 2026



dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que **le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,

Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10000 Troyes Cedex - Tél : 03 25 41 35 00
www.aube.gouv.fr

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-ply-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

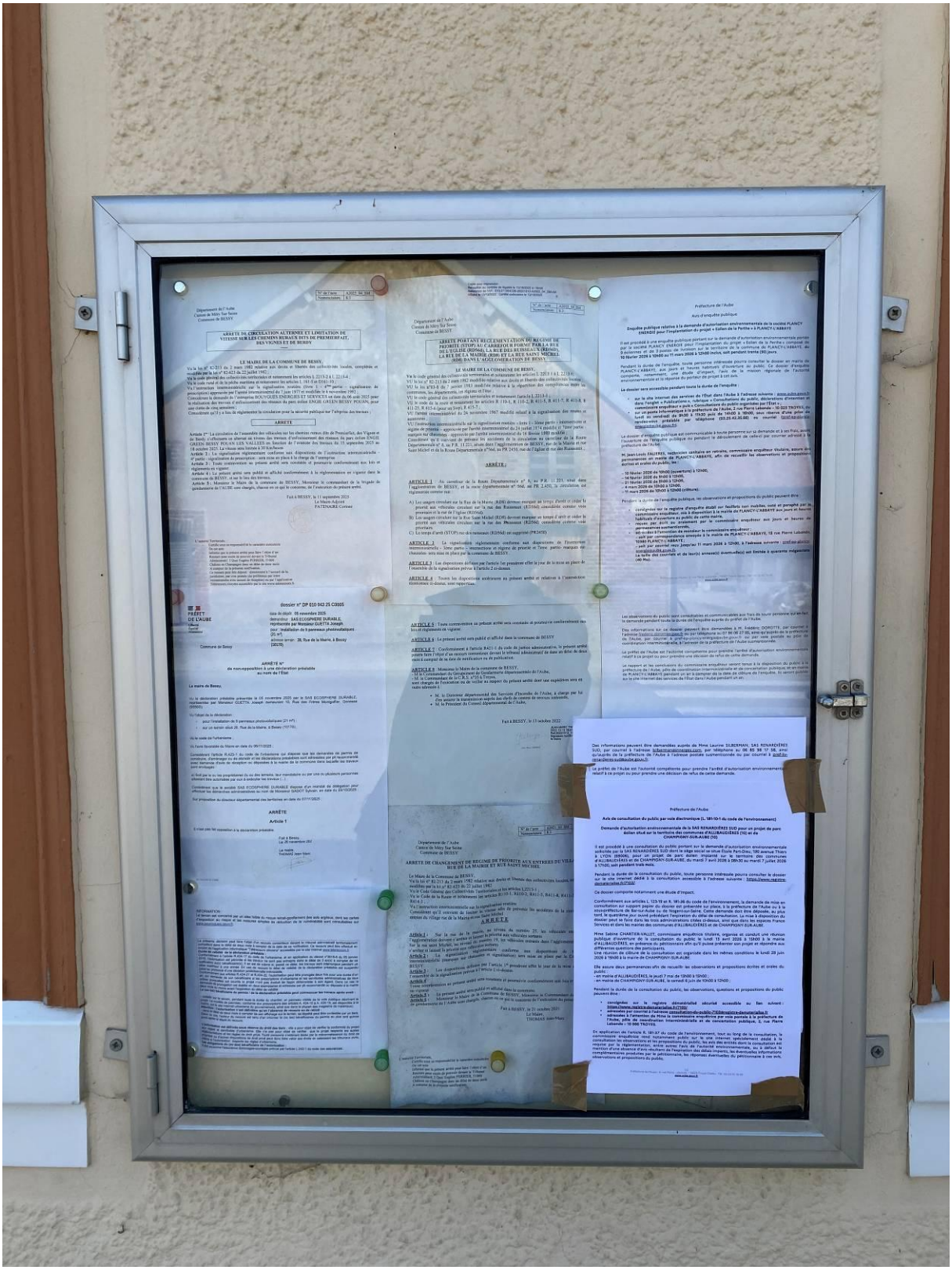
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10000 Troyes Cedex - Tél : 03 25 41 35 00
www.aube.gouv.fr

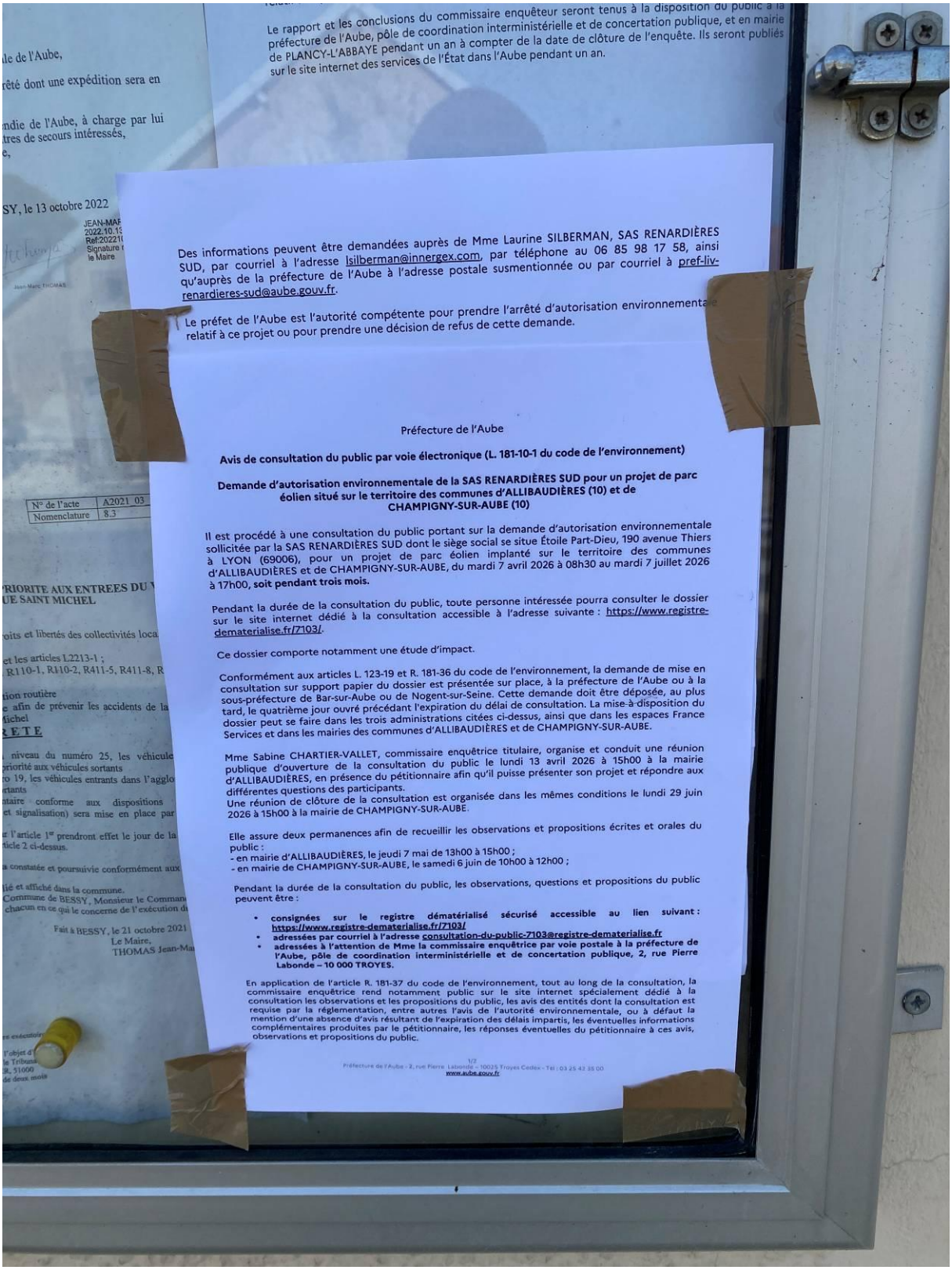
Mairie de BESSY

Je me suis transporté à la Mairie de BESSY, sise 1 Rue de la Mairie à 10170 Bessy où étant, j'ai constaté que se trouve affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, sur le tableau des affichages prévu à cet effet.




MAIRIE





Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, et en mairie de PLANCY-L'ABBAYE pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aube pendant un an.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise-à-disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

1/2
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

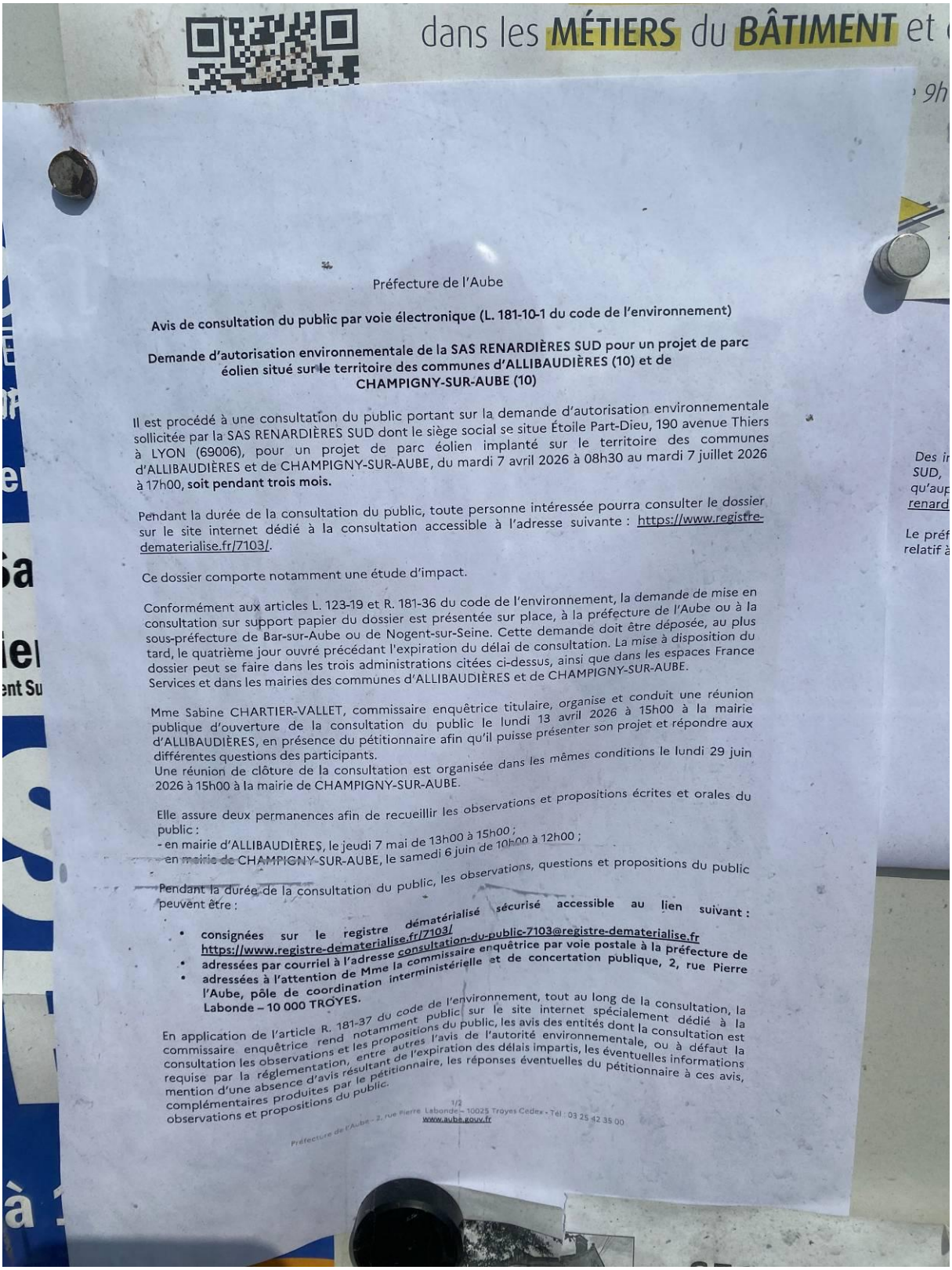
Mairie de POUAN LES VALLEES

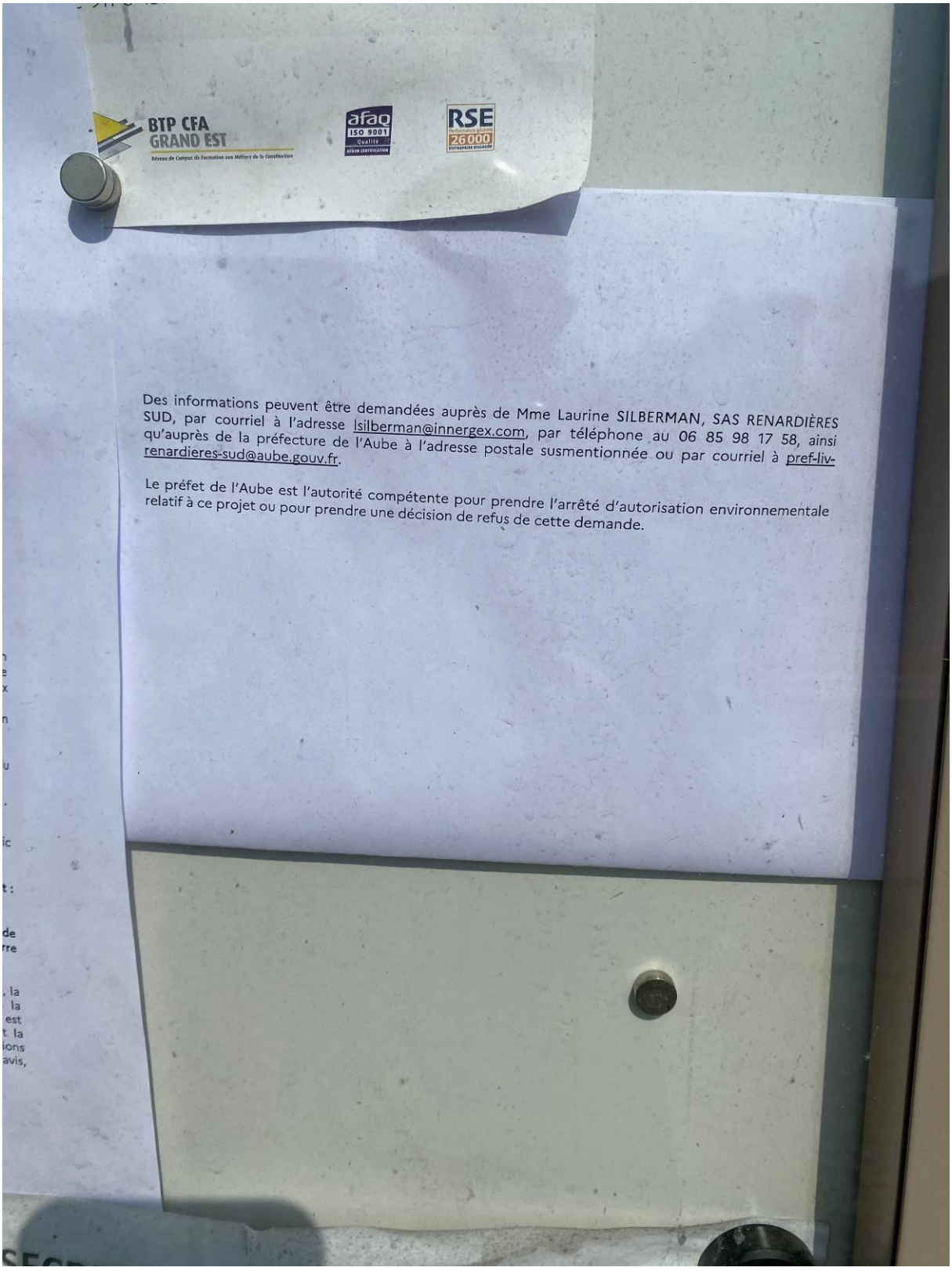
Je me suis transporté à la Mairie de POUAN LES VALLEES, sise Rue des Anciens Combattants à 10700 Pouan-les-Vallées, où étant, j'ai constaté que se trouve affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.




FORMEZ-VOUS
AUX METIERS DE LA
CONSTRUCTION !


BTP CFA
AUBE
PORTES OUVERTES
2026
06 & 07 FEV. *
27 & 28 MARS
FORMEZ-VOUS
AUX MÉTIERS DE LA
CONSTRUCTION !
Alternance du CAP au BAC+5
& Formation Continue
CFA du Bâtiment
et des Travaux Publics
de Pont-Sainte-Marie
03 25 81 01 46
aube@btpcfa-grandest.fr
Ensemble CONSTRUISONS VOTRE AVENIR
dans les MÉTIERS du BÂTIMENT et des TRAVAUX PUBLICS !
Votre Centre de Formation
à Pont-Sa
et à Saint-Julie
PORTES
OUVERTE
Samedi 7 mars de 9h00 à 1
ALIMENTATION (bouche, charcuterie, métiers boulangers, pâtisserie)
MAINTENANCE DES VÉHICULES
(cycle, motocycle, voiture, poids lourds)
CARROSSERIE - PEINTURE
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À DISTANCE
(comptabilité-gestion, informatique, communication...)
HÔTELLERIE - RESTAURATION
SANTÉ - SOCIAL
VENTE - COMMERCE
COIFFURE
9 rue Robert Keller
à Pont-Sainte-Marie
10 rue de la Haute-Moline
à Saint-Julien-les-Villas
03 25 81 08 01
almea-formations.fr
SECRÉTARIAT DE MAIRIE
NOUVEAUX HORAIRES
À compter du lundi 06 mai 2024, les permanences du secrétariat de mairie auront lieu aux jours et horaires suivants :
LUNDI : de 14 h 00 à 18 h 00
MARDI : de 14 h 00 à 18 h 00
VENDREDI : de 14 h 00 à 16 h 00


dans les MÉTIERS du BÂTIMENT et
Préfecture de l'Aube
Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)
Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)
Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, soit pendant trois mois.
Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.
Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.
Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.
Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.
Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;
Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :
• consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/
• adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr
• adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.
En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.
1/2
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr



Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

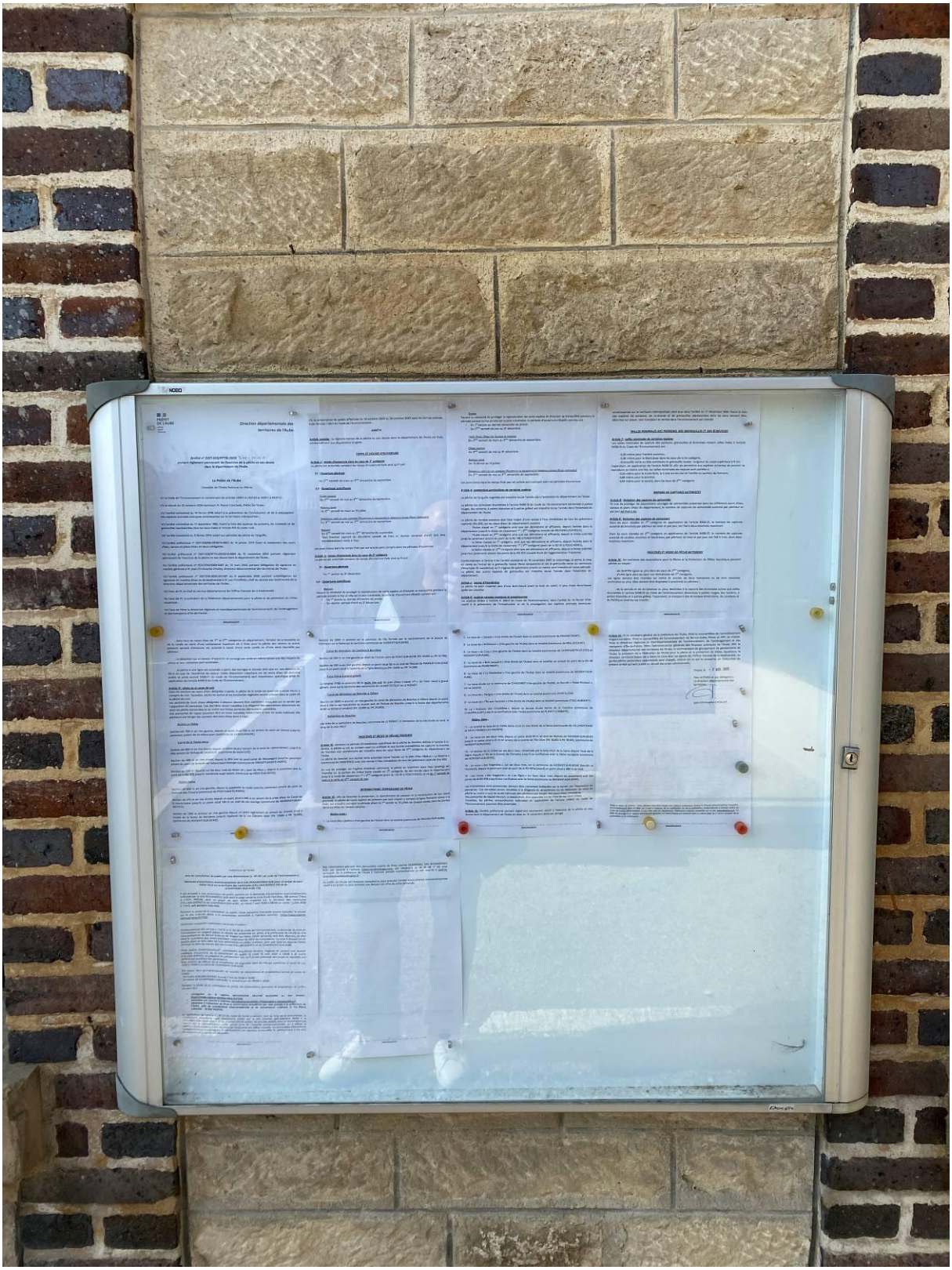
Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

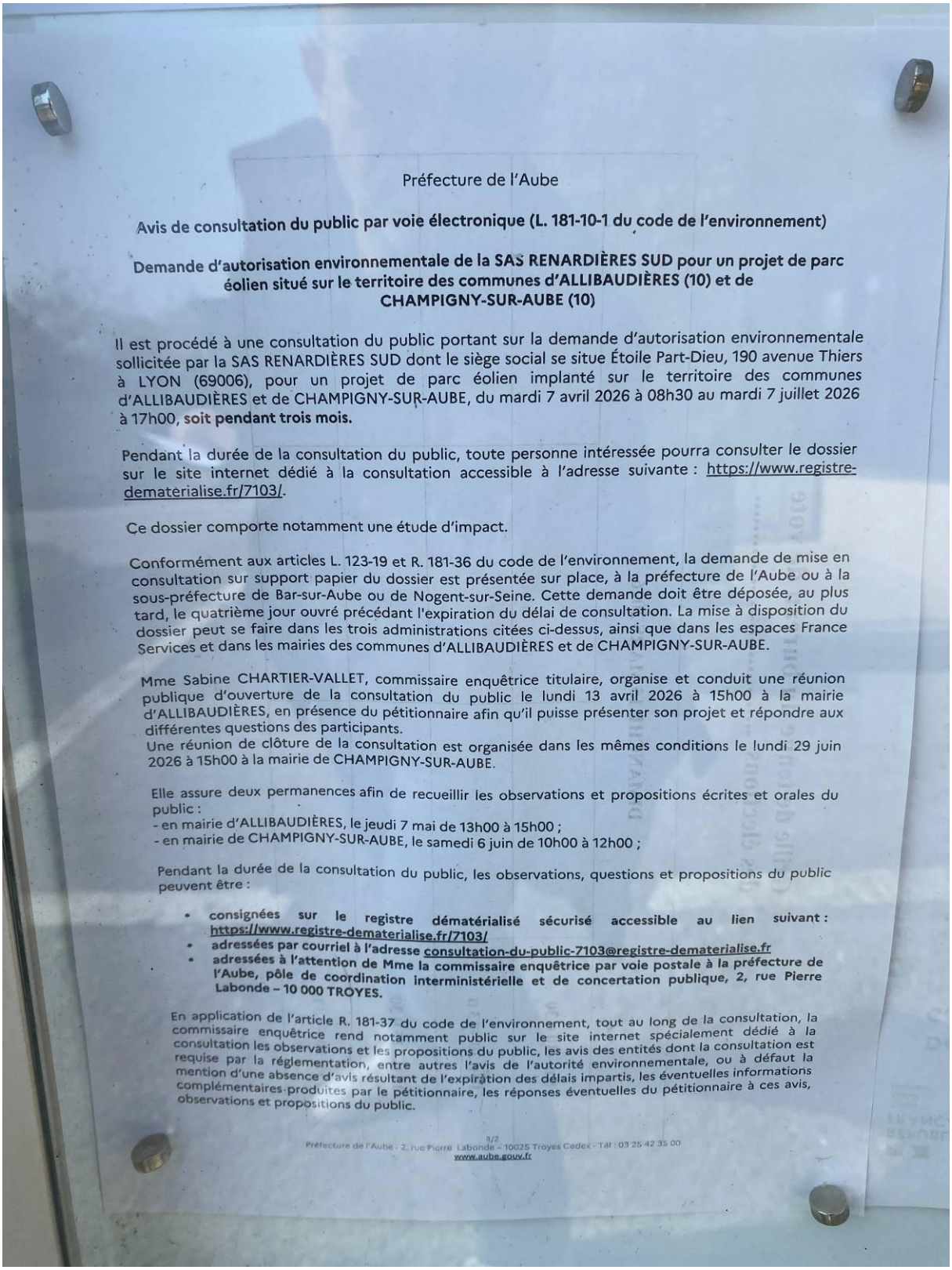
Mairie de VILLETTE SUR AUBE

Je me suis transporté à la Mairie de VILLETTE SUR AUBE, sise 41 Rue de Paris à 10700 Villette-sur-Aube, où étant, j'ai constaté que se trouve affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.









Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

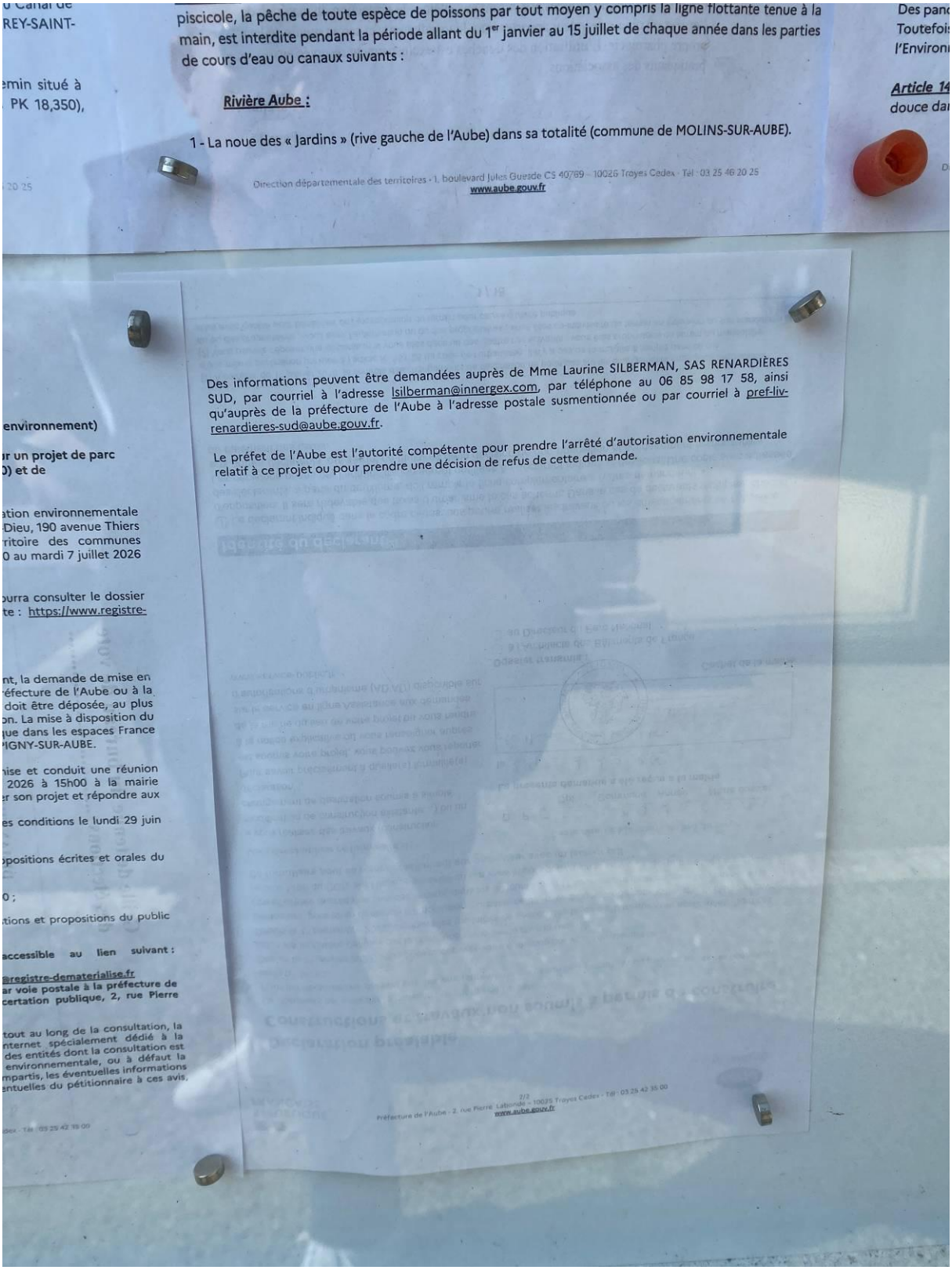
Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

1/2
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr



piscicole, la pêche de toute espèce de poissons par tout moyen y compris la ligne flottante tenue à la main, est interdite pendant la période allant du 1er janvier au 15 juillet de chaque année dans les parties de cours d'eau ou canaux suivants :

Rivière Aube :

1 - La noue des « Jardins » (rive gauche de l'Aube) dans sa totalité (commune de MOLINS-SUR-AUBE).

Direction départementale des territoires - 1, boulevard Jules Guesde CS 40769 - 10026 Troyes Cedex - Tél : 03 25 46 20 25
www.aube.gouv.fr

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

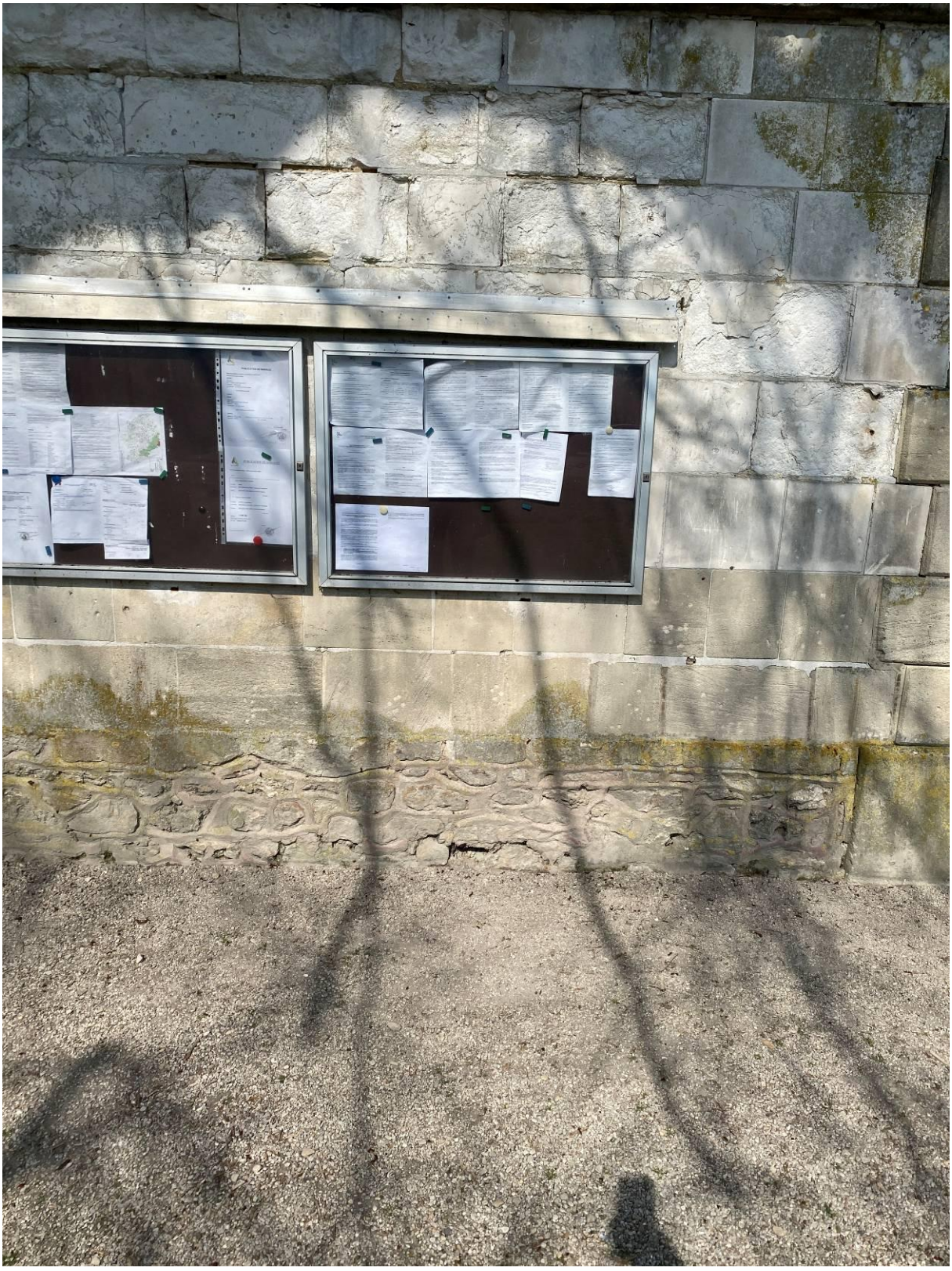
2/2
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

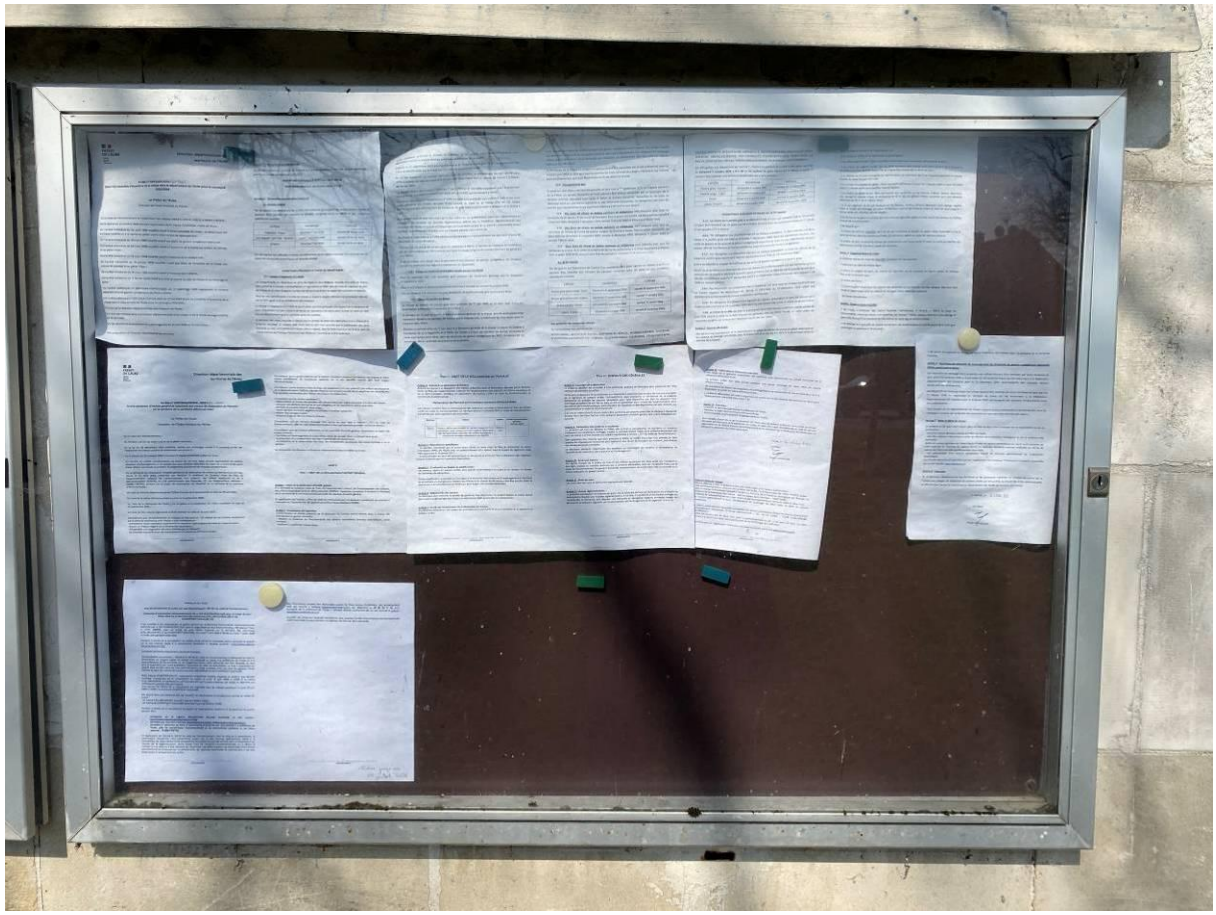
Mairie d’ARCIS SUR AUBE

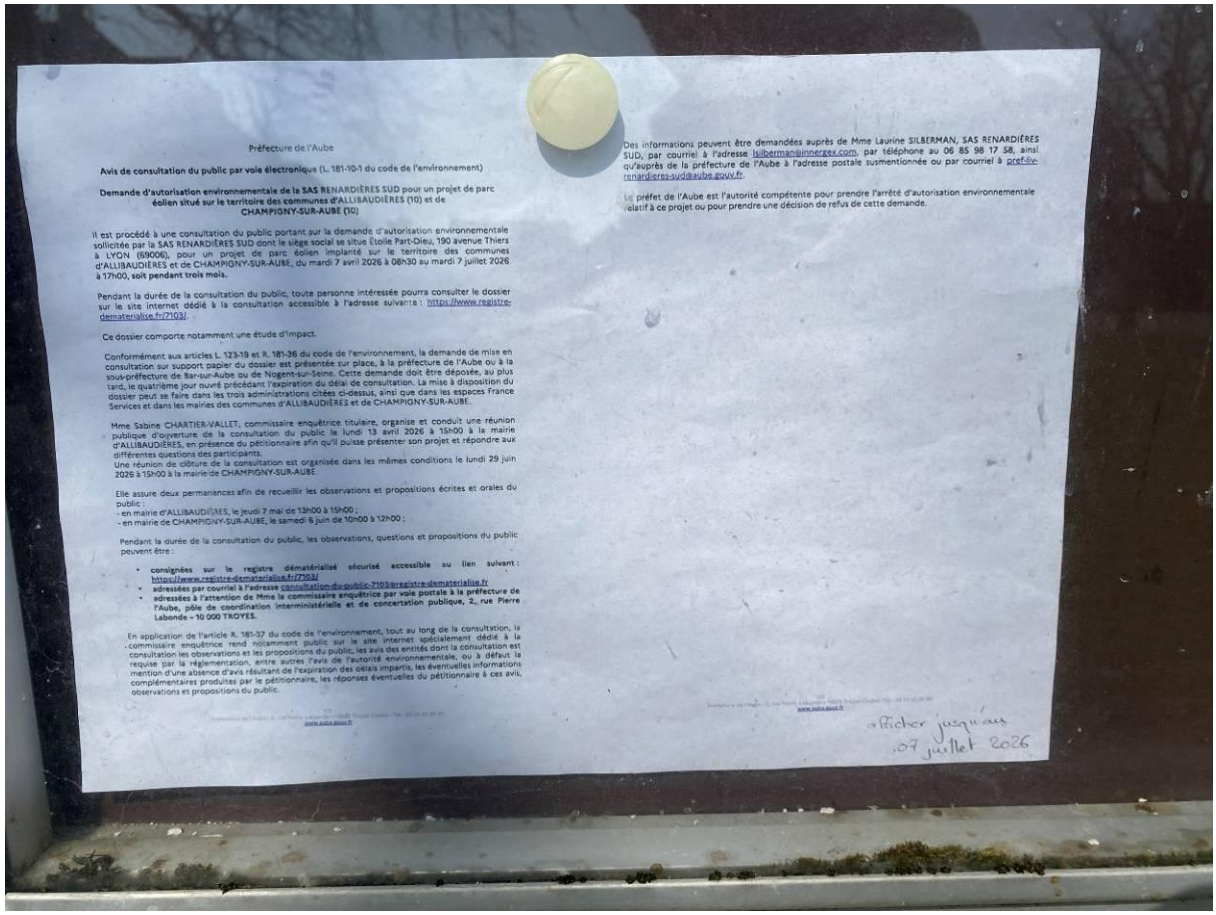
Je me suis transporté à la Mairie d’ARCIS SUR AUBE, sise 1 Place des Héros d'Arcis à 10700 Arcis-sur-Aube, où étant, j’ai constaté que se trouve affiché l’avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.











Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Etoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-live-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

www.aube.gouv.fr

afficher jusqu'au 07 juillet 2026

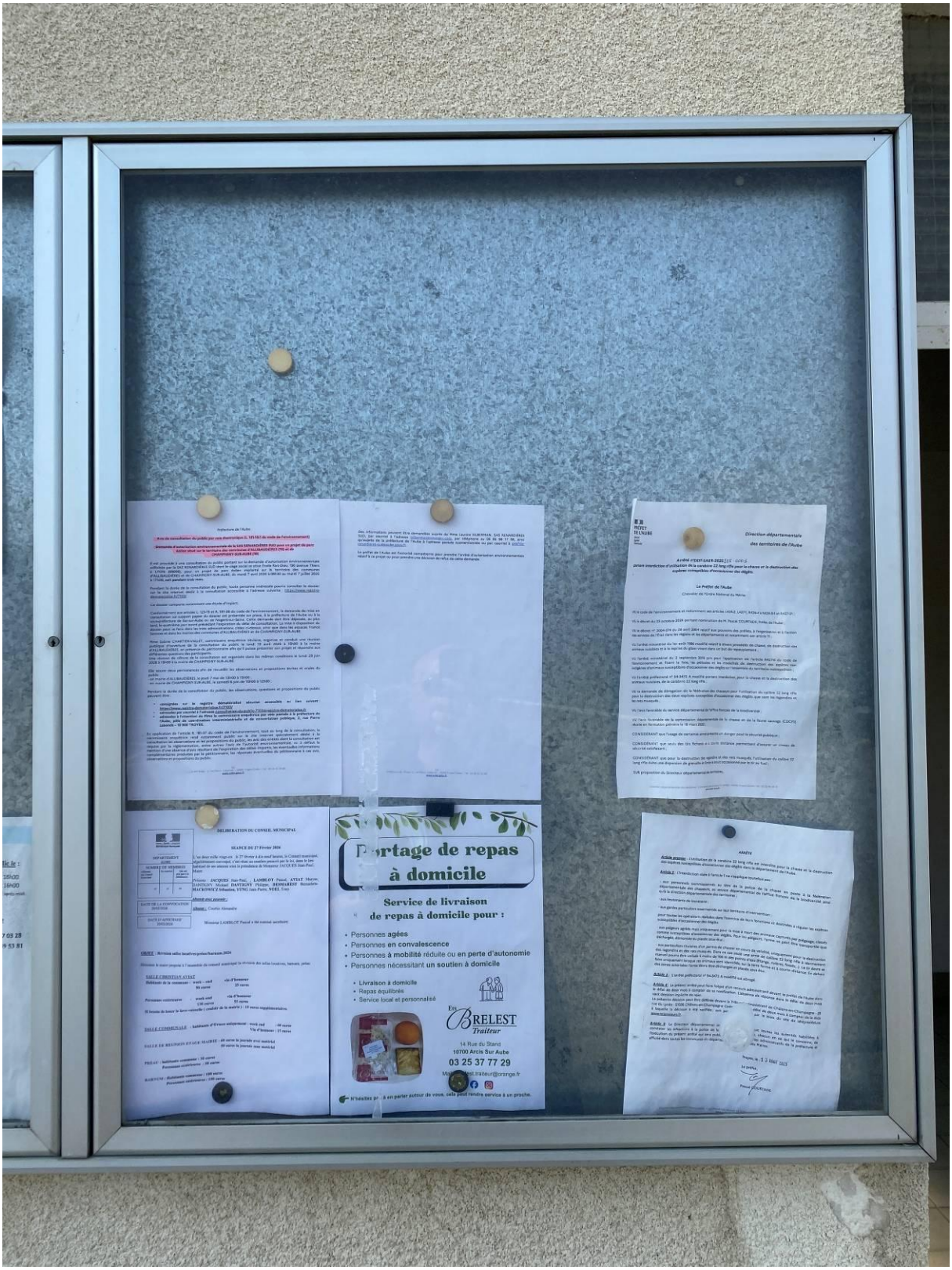
Mairie d'ORME

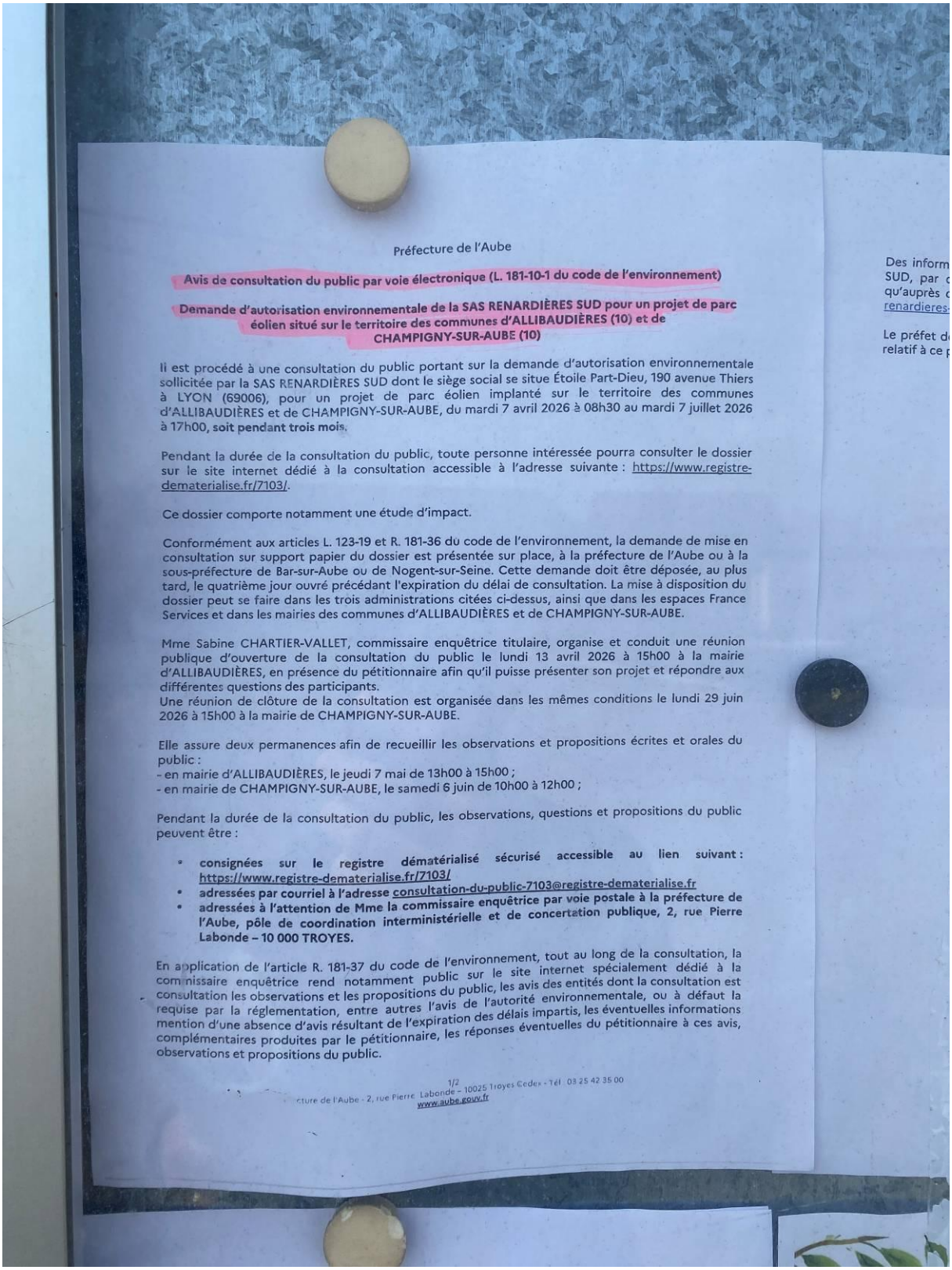
Je me suis transporté à la Mairie d'ORME, sise Grande Rue à 10700 ORMES, où étant, j'ai constaté que se trouve affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.




ORMES
ALLIBAUDIÈRES
HERBISSE


Journée Portes Ouvertes
SAMEDI 31 JANVIER
SAMEDI 21 MARS
SAMEDI 30 MAI
Horaires d'hiver
GUIDE PRATIQUE DU TRI
ÉLECTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
Portage de repas à domicile
Service de livraison de repas à domicile pour :
BELEST
Palace
05 25 77 23


Préfecture de l'Aube
Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)
Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIERES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire communal d'ALLIBAUDIERES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)
Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale collective par la SAS RENARDIERES SUD dont le siège social se situe Route Port-Gros / 90 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIERES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 09h00 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, soit pendant trois mois.
Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/2769
Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.
Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-38 du code de l'environnement, la demande de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme est présentée en même temps, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou en l'espèce en l'aire. Cette demande sera donc déposée, au plus tard, lorsqu'elle sera ouverte précédant l'ouverture du délai de consultation. La mise à disposition du dossier pour la face-à-face du public sera également organisée à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE. Service et dans la mairie des communes d'ALLIBAUDIERES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.
Rémi Sabine CHAPPEIN-VALLET, commissaire enquêteur titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 18h00 à la mairie d'ALLIBAUDIERES. Cette réunion publique d'ouverture aura pour but de présenter le projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 28 juin 2026 à 18h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.
Elle aura deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIERES, le jeudi 7 mai de 10h00 à 12h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;
Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :
- consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/2769
- adressées par courrier à l'adresse suivante préfecture@aube.gouv.fr (https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-ICPE) à la préfecture de l'Aube à l'attention de la coordination environnementale et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.
En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, le public pourra consulter le dossier du projet mis en ligne sur le site internet spécialement dédié à la consultation et déposer ses observations et ses propositions du public, en sus des entrées dans le registre d'intervention ou observations et ses propositions du public, ou par courrier à l'adresse ci-dessus. Il pourra requérir par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.
Préfecture de l'Aube
Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine RUBERMAN, SAS RENARDIERES SUD, par courriel à l'adresse laurine@renardieres.com, par téléphone au 06 86 97 96, mail ou par courrier à la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-environnement@aube.gouv.fr.
Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet du pour prendre une décision de refus de cette demande.
PRÉFET DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction départementale des territoires de l'Aube
Arrêté n°DDT-SAER-2026215 - 0001
portant interdiction d'utilisation de la cartouche 22 long rifle pour la chasse et la destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts
Le Préfet de l'Aube
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L420-1, L421-5, R424-4 à R428-8 et D 421-21 ;
Vu le décret du 29 octobre 2024 portant nomination de M. Pascal COURTADE, Préfet de l'Aube ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment son article 71 ;
Vu l'arrêté ministériel du 04/05/1998 modifié relatif à divers prélèvés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement ;
Vu l'arrêté ministériel du 2 septembre 2016 pris pour l'application de l'article R424-8 du code de l'environnement, et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non-indigènes d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 04-3472 A modifié portant interdiction, pour la chasse et la destruction des animaux nuisibles, de la cartouche 22 long rifle ;
Vu la demande de dérogation de la fédération de chasseurs pour l'utilisation du calibre 22 long rifle pour la destruction des rares espèces susceptibles d'occasionner des dégâts que sont les ragondins et les rats musqués ;
Vu l'avis favorable du service départemental de l'office français de la biodiversité ;
Vu l'avis favorable de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) réunie en formation plénière le 16 mars 2026 ;
CONSIDERANT que l'usage de certaines armes/munitions est dangereux pour la sécurité publique ;
CONSIDERANT que seuls des tirs fichants à courte distance permettent d'assurer un niveau de sécurité satisfaisant ;
CONSIDERANT que pour la destruction de rongeurs et des rats musqués, l'utilisation du calibre 22 long rifle évite une dispersion de grenaille de plus grand calibre occasionnel par le tir au fusil ;
Sur proposition du Directeur départemental des territoires,
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 Février 2026
DEPARTEMENT
AUBE
NOMBRE DE MEMBRES
DATE DE LA CONVOCATION
2026/02/20
DATE D'AFFICHAGE
2026/02/20
Monsieur LAMBLOT Pascal a été nommé secrétaire.
OBJET : Révision salle location/prêt/buvettes 2026
Monsieur le maire propose à l' assemblée du conseil municipal la révision des salles locations, buvettes, prêts
SALLE CHRISTIAN AYFAT
Habitants de la commune : week - end
Personnes extérieures
Vin d'honneur
SALLE COMMUNALE : habitants d'1 même entrepreneur : week end
Vin d'honneur
SALLE DE REUNION D'ACCUEIL MAIRIE : 40 verre la journée avec matériel
20 verre la journée sans matériel
PRAU : habitants commune : 30 verre
Personnes extérieures : 50 verre
MARNUM : Habitants commune : 100 verre
Personnes extérieures : 150 verre
Portage de repas à domicile
Service de livraison de repas à domicile pour :
Personnes agées
Personnes en convalescence
Personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie
Personnes nécessitant un soutien à domicile
Livraison à domicile
Repas équilibrés
Service local et personnalisé
Les BRELEST Traiteur
14 Rue du Stand
10700 Arcis Sur Aube
03 25 37 77 29
N'hésitez pas à en parler autour de vous, cela peut rendre service à une proche.
Annexe
Article premier : L'utilisation de la cartouche 22 long rifle est interdite pour la chasse et la destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dans le département de l'Aube.
Article 2 : L'interdiction visée à l'article 1 ne s'applique toutefois pas :
- aux personnels commissionnés au titre de la police de la chasse en poste à la Maîtresse départementale des chasseurs, en service départemental de l'office français de la biodiversité ainsi qu'à la direction départementale des territoires ;
- aux lieutenants de louveterie ;
- aux gardes particuliers assermentés sur leur territoire d'intervention ;
pour toutes les opérations réalisées dans l'exercice de leurs fonctions et destinées à réguler les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.
Les piégeurs agréés, mais uniquement pour le tirs à mort des animaux capturés par piégeage, classés comme susceptibles d'occasionner des dégâts. Pour les piégeurs, l'arme ne peut être transportée lors des déplacements.
Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 04-3472 A modifié est abrogé.
Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif devant le préfet de l'Aube dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans le délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.
La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne - 25 rue du Lycée - 51036 Châlons-en-Champagne Cedex dans le même délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision a été notifiée, soit par [illegible] de deux mois à compter de la date de son [illegible].
Article 5 : Le Directeur départemental [illegible] Les Maires des communes [illegible] à [illegible] et sur le panneau d'affichage [illegible] et les [illegible] et [illegible] et [illegible] et



Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois**.

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

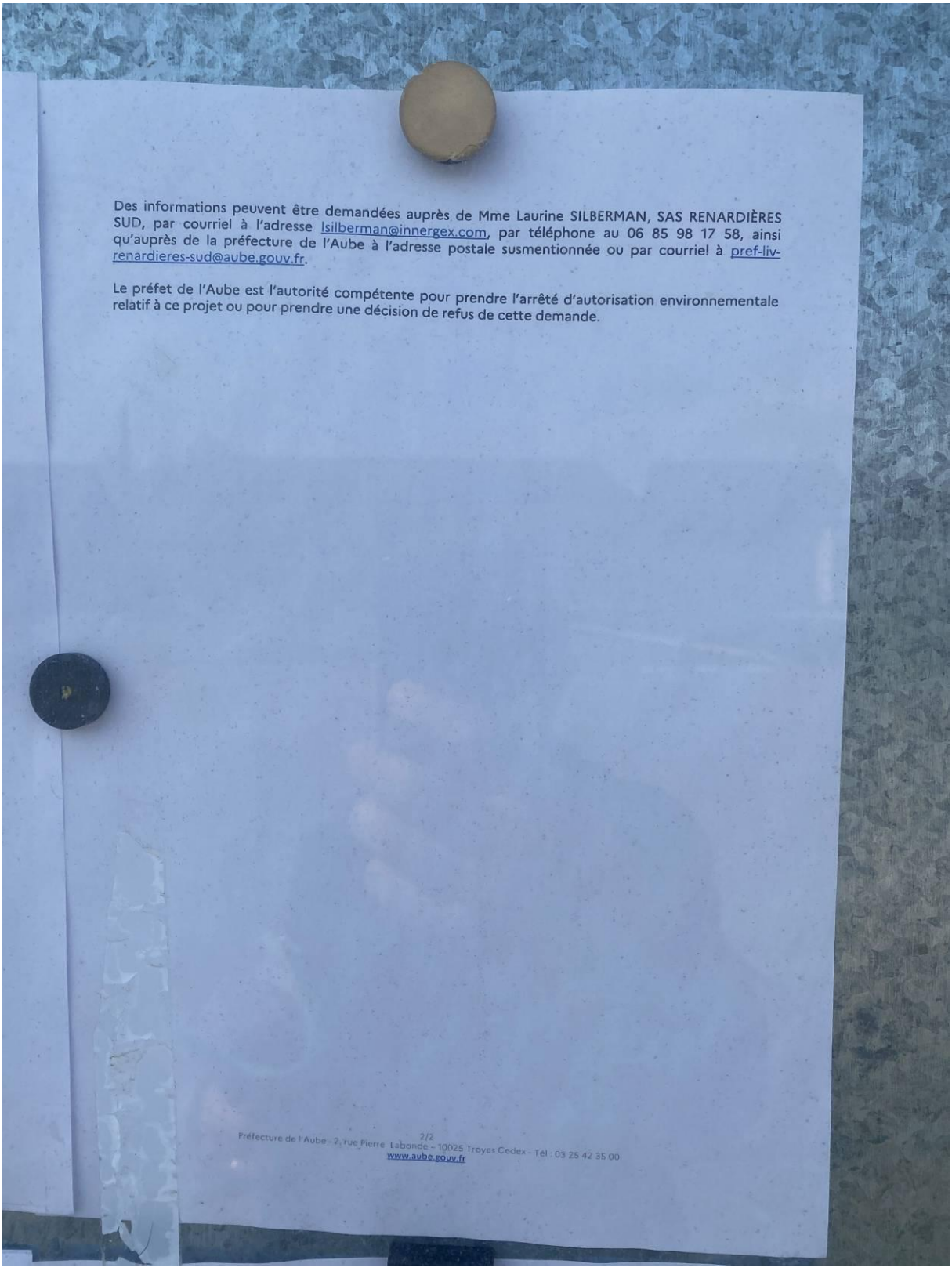
- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

cture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél. 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

Des inform
SUD, par
qu'auprès
renardieres-

Le préfet d
relatif à ce



Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

Mairie de LE CHENE

Je me suis transporté à la Mairie de LE CHENE, sise 2 place de la Mairie à 10700 Le Chêne, où étant, j'ai constaté que se trouve affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.




JOURNEES
PORTES
OUVERTES


JOURNÉES
PORTES
OUVERTES

Affiché le 09/03/2026

MAIRIE DE LE CHÊNE (Aube)

Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

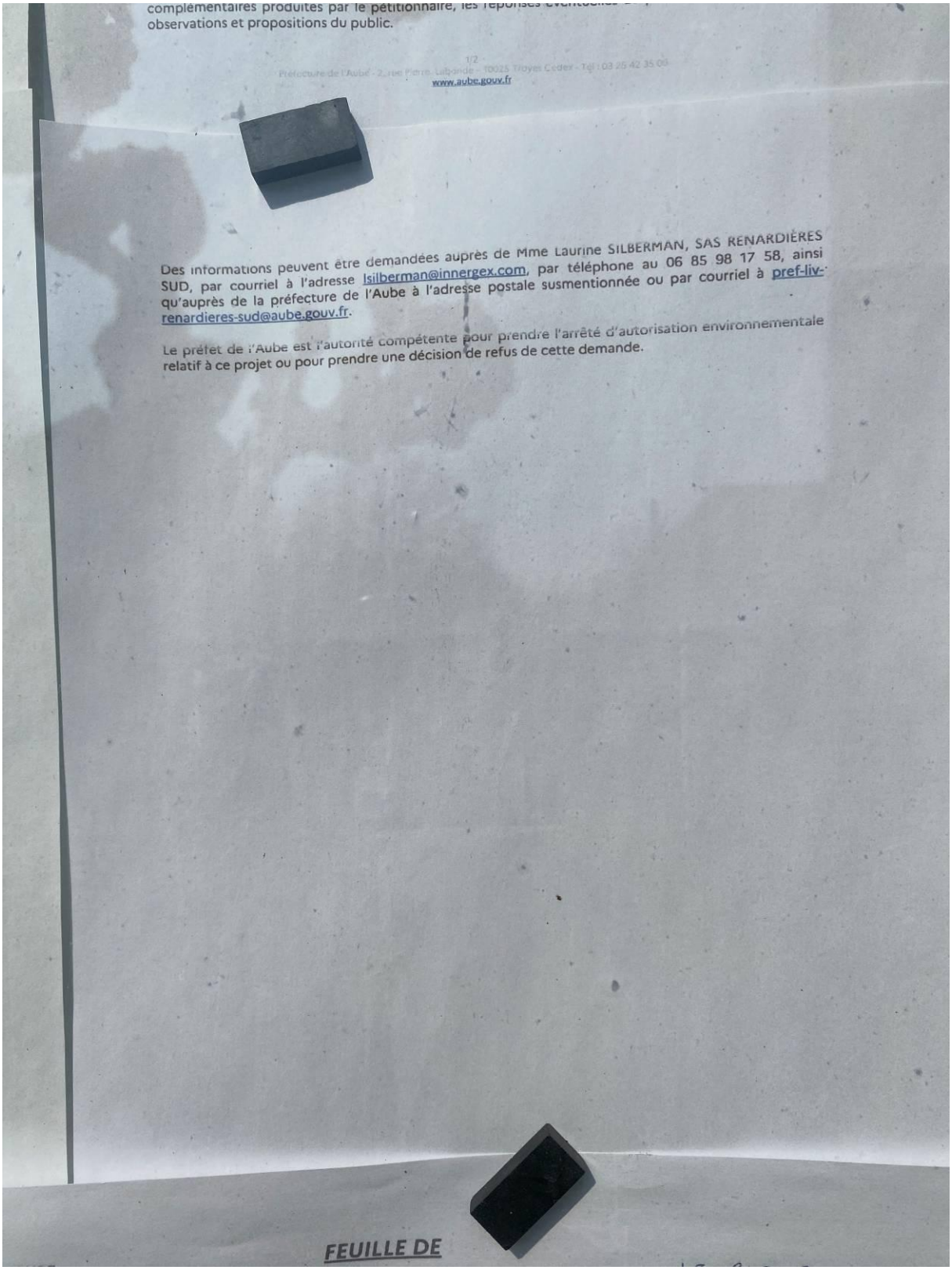
Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10026 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse



complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles [illegible]
observations et propositions du public.

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labande - 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

FEUILLE DE

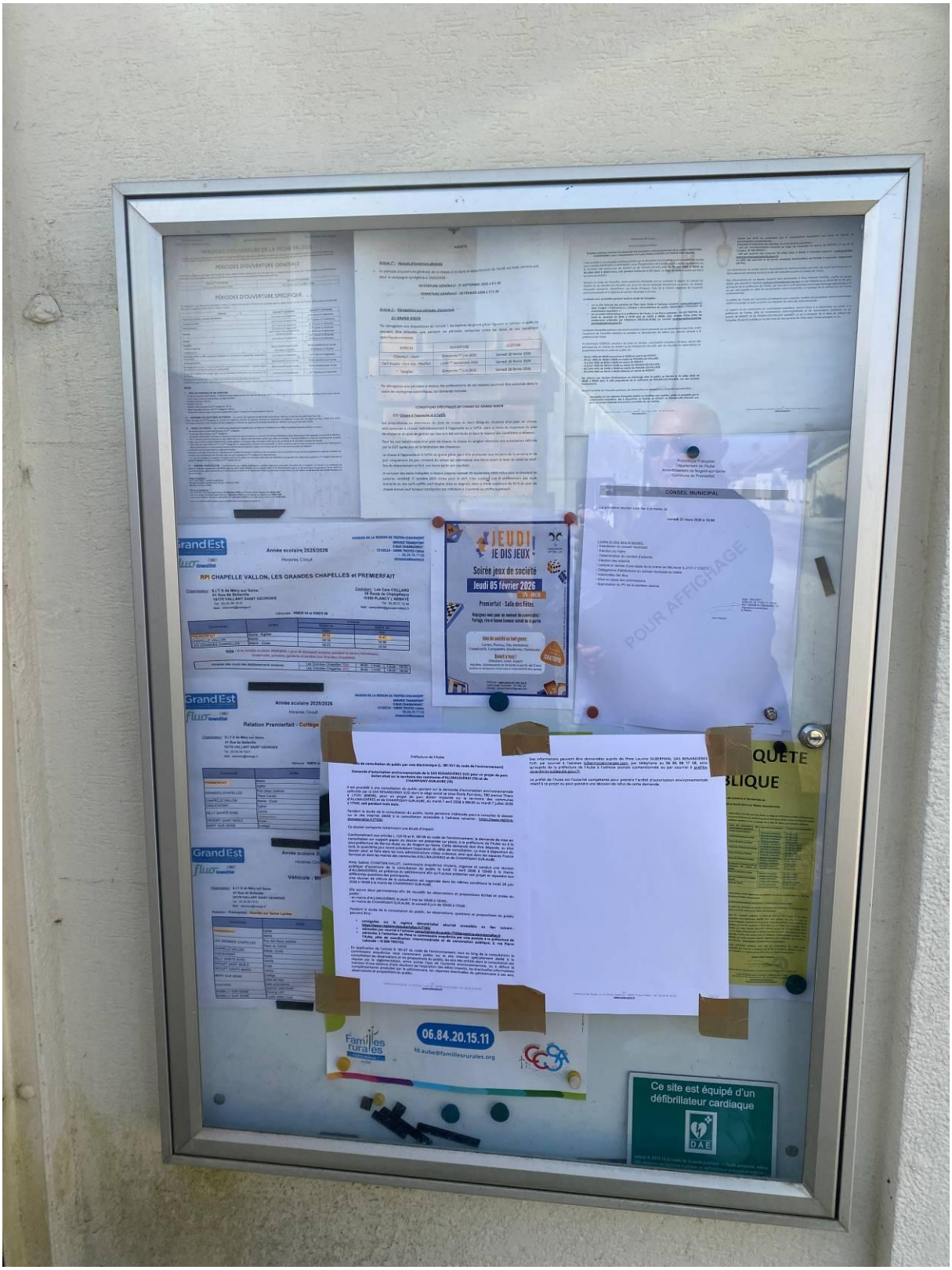
Mairie de PREMIERFAIT

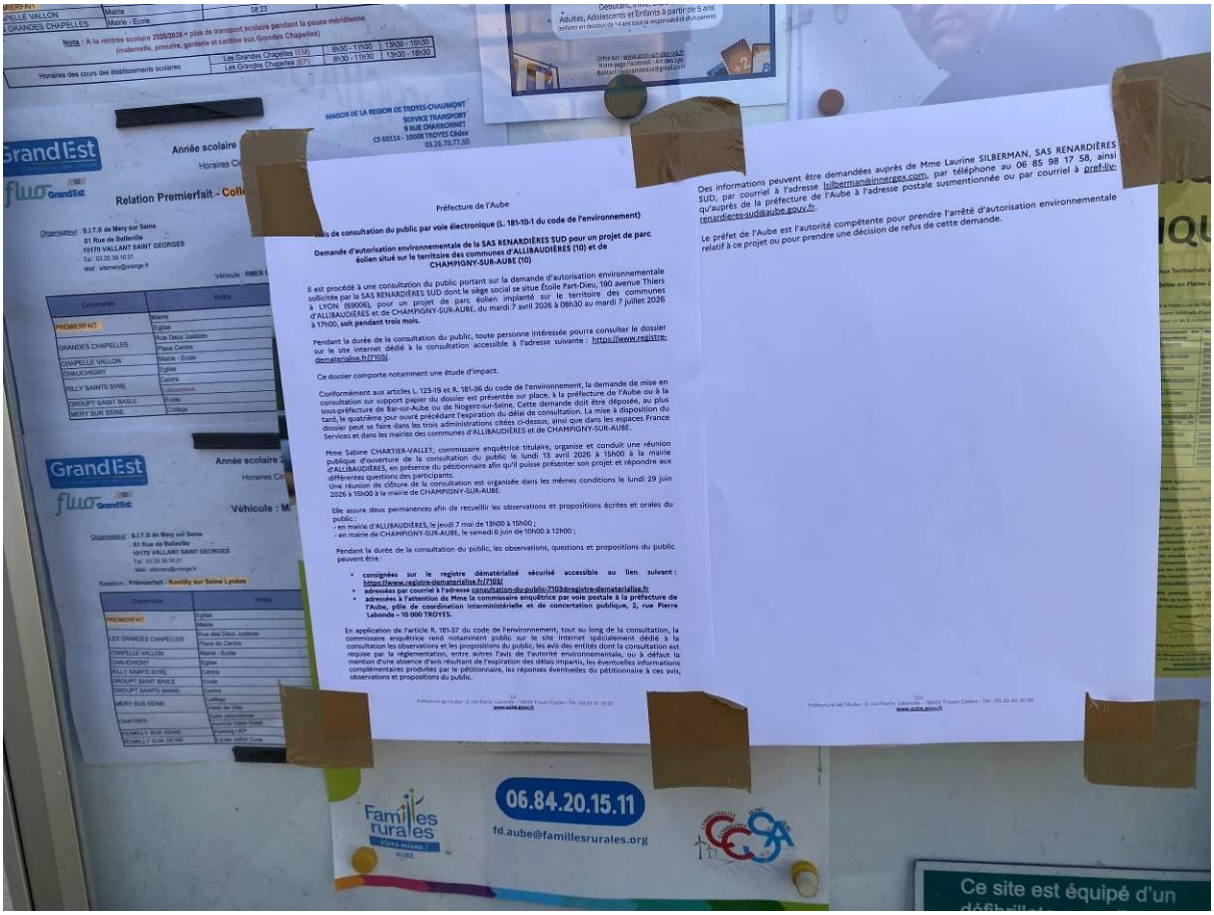
Je me suis transporté à la Mairie de PREMIERFAIT, sise 3 Rue de la Voie Creuse à 10170 Premierfait, où étant, j'ai constaté que se trouve affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, sur le tableau des affichages prévu à cet effet.




AFFICHAGE LIBRE


LIBRE
STOP


PÉRIODES D'OUVERTURE SPÉCIFIQUE
JEUDI JE DIS JEUX !
Soirée jeux de société
Jeudi 05 février 2026
Premierfait - Salle des Fêtes
CONSEIL MUNICIPAL
POUR AFFICHAGE
Année scolaire 2025/2026
RPI CHAPELLE VALLON, LES GRANDES CHAPELLES et PREMIERFAIT
Relation Premierfait - Collège
Familles rurales
06.84.20.15.11
fd.aube@famillesrurales.org
Ce site est équipé d'un défibrillateur cardiaque
DAE

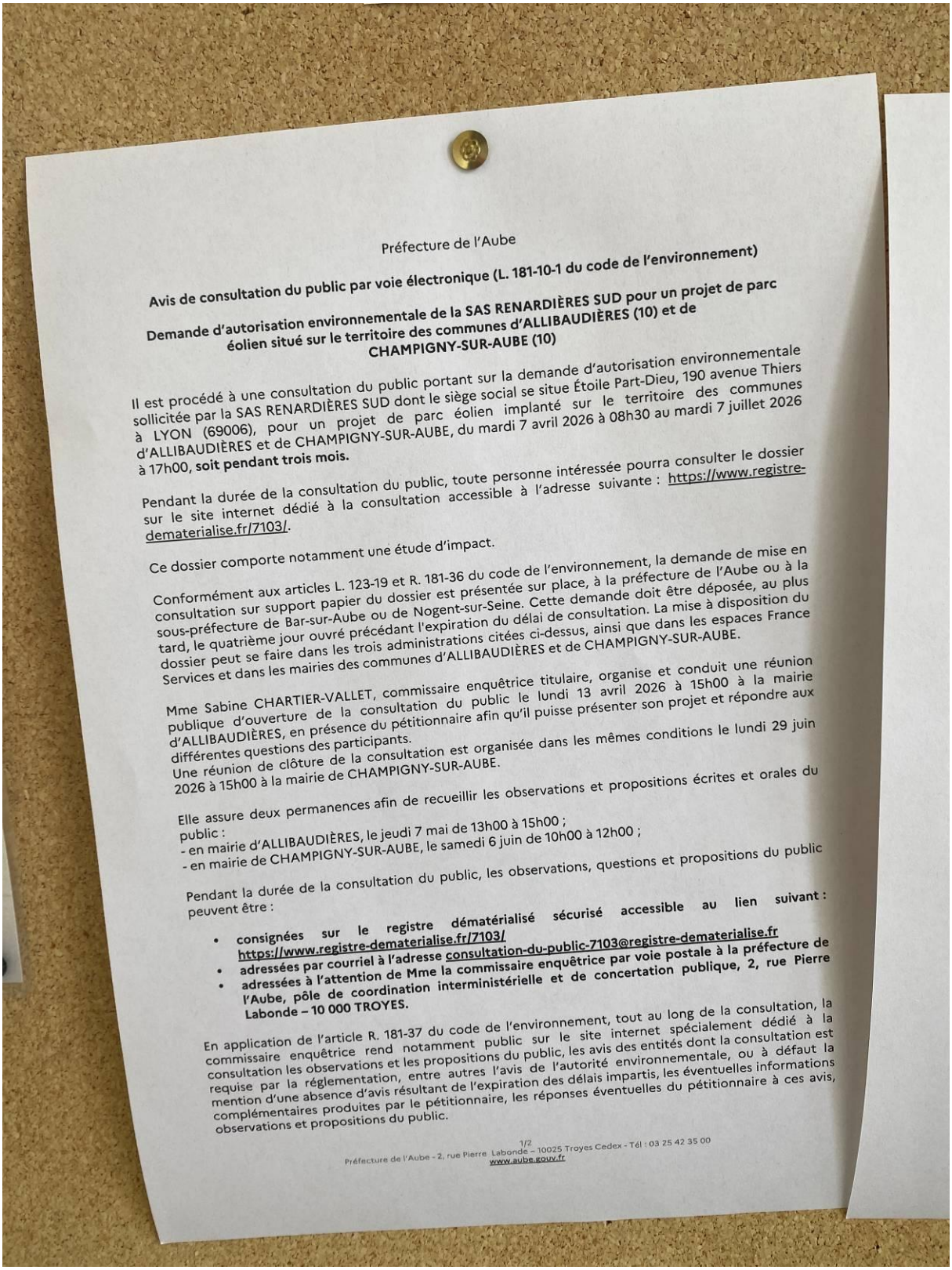

Préfecture de l'Aube
Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)
Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.
Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.
06.84.20.15.11
fd.aube@famillesrurales.org
Familles rurales
Ce site est équipé d'un

PREFECTURE DE L'AUBE

Je me suis transporté à la PREFECTURE DE L'AUBE, sise 2 Rue Pierre Labonde à 10000 Troyes, où étant, j'ai constaté que se trouve affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.




JE REPRENDS
LE CONTRÔLE !
COMPOSTONS
NOS VÉGÉTAUX
CULTIVONS
L'AVENIR !
NOTRE CONSEILLÈRE
SE MET EN 4
Défenseur des droits



Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

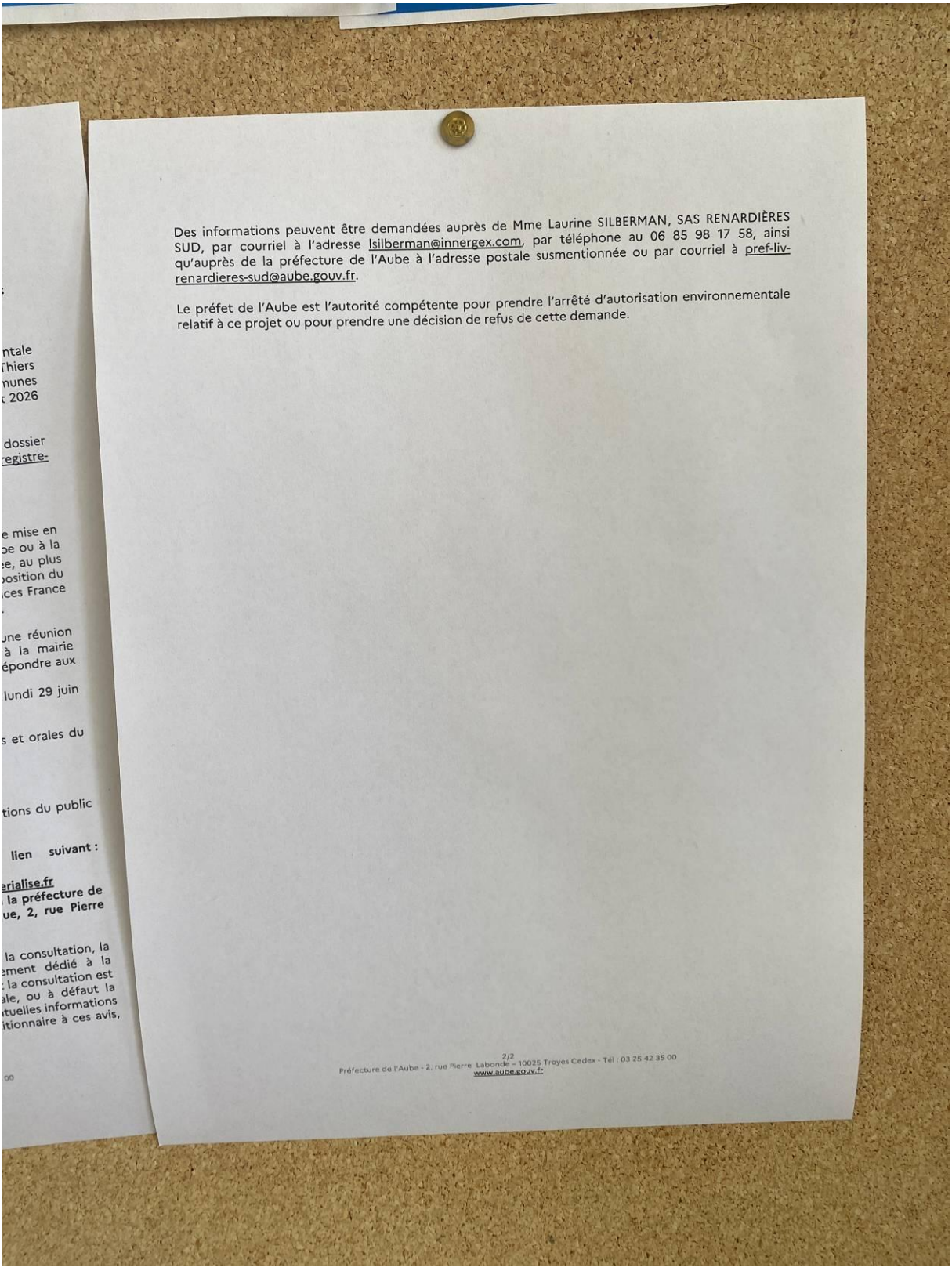
Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr



Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Mairie de DOSNON

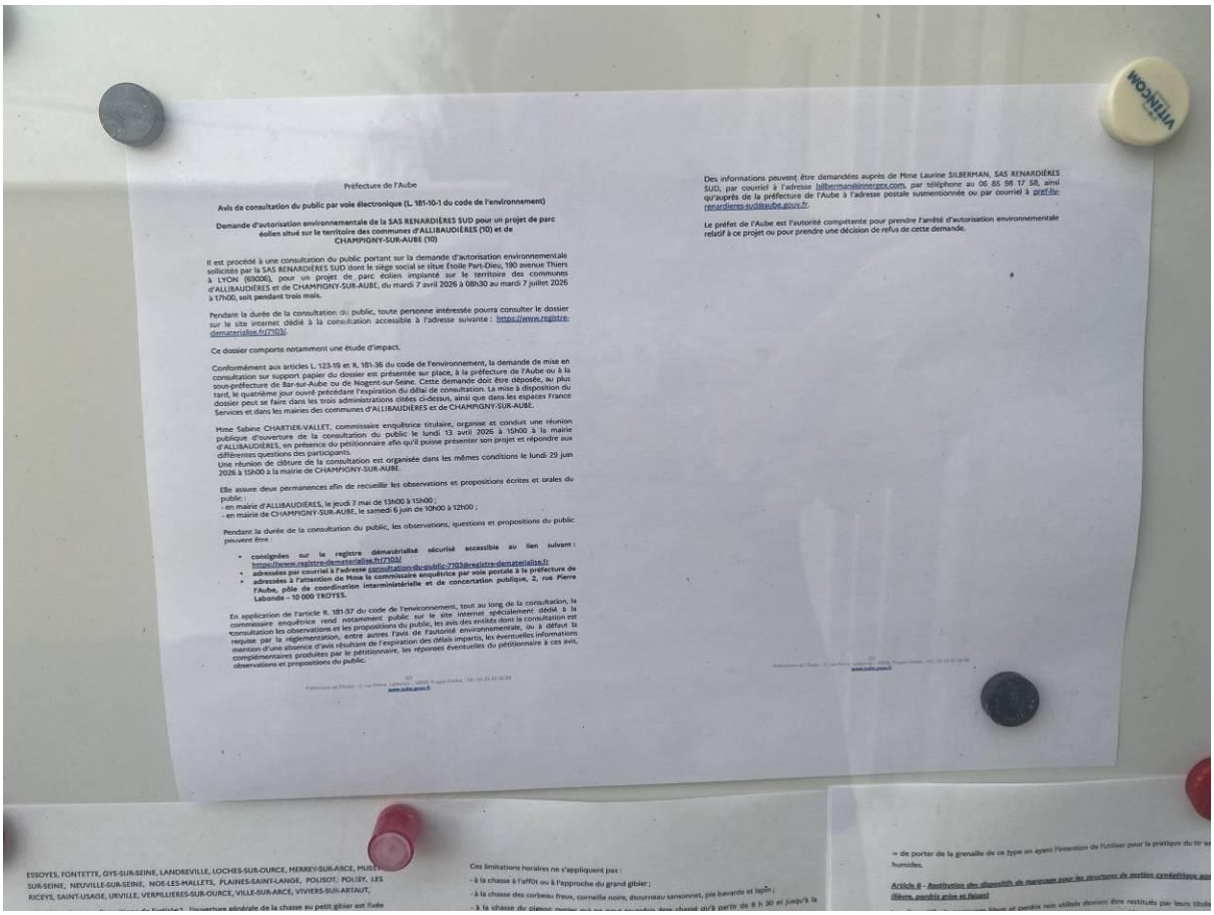
Je me suis transporté à la Mairie de DOSNON, sise 22 Rue de la Lhuitrelle à 10700 Dosnon, où étant, j'ai constaté que se trouve affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.




MAIRIE


PÊCHE ET CHASSE





Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, soit pendant trois mois.

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/
- adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr
- adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labande – 10 000 TROYES.

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse silbermanl@nnergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-file-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

ESSOYES, FONTETTE, GYE-SUR-SEINE, LANDREVILLE, LOCHES-SUR-OURCE, MERREY-SUR-ARCE, MUSSY-SUR-SEINE, NEUVILLE-SUR-SEINE, NOE-LES-MALLETS, PLAINES-SAINT-LANGE, POLISOT, POLISY, LES RICEYS, SAINT-USAGE, URVILLE, VERPILLIERES-SUR-OURCE, VILLE-SUR-ARCE, VIVIERS-SUR-ARTAUT,

Ces limitations horaires ne s'appliquent pas :
- à la chasse à l'affût ou à l'approche du grand gibier ;
- à la chasse des corbeau freux, corneille noire, étourneau sansonnet, pie bavarde et lapin ;

Mairie de SEMOINE

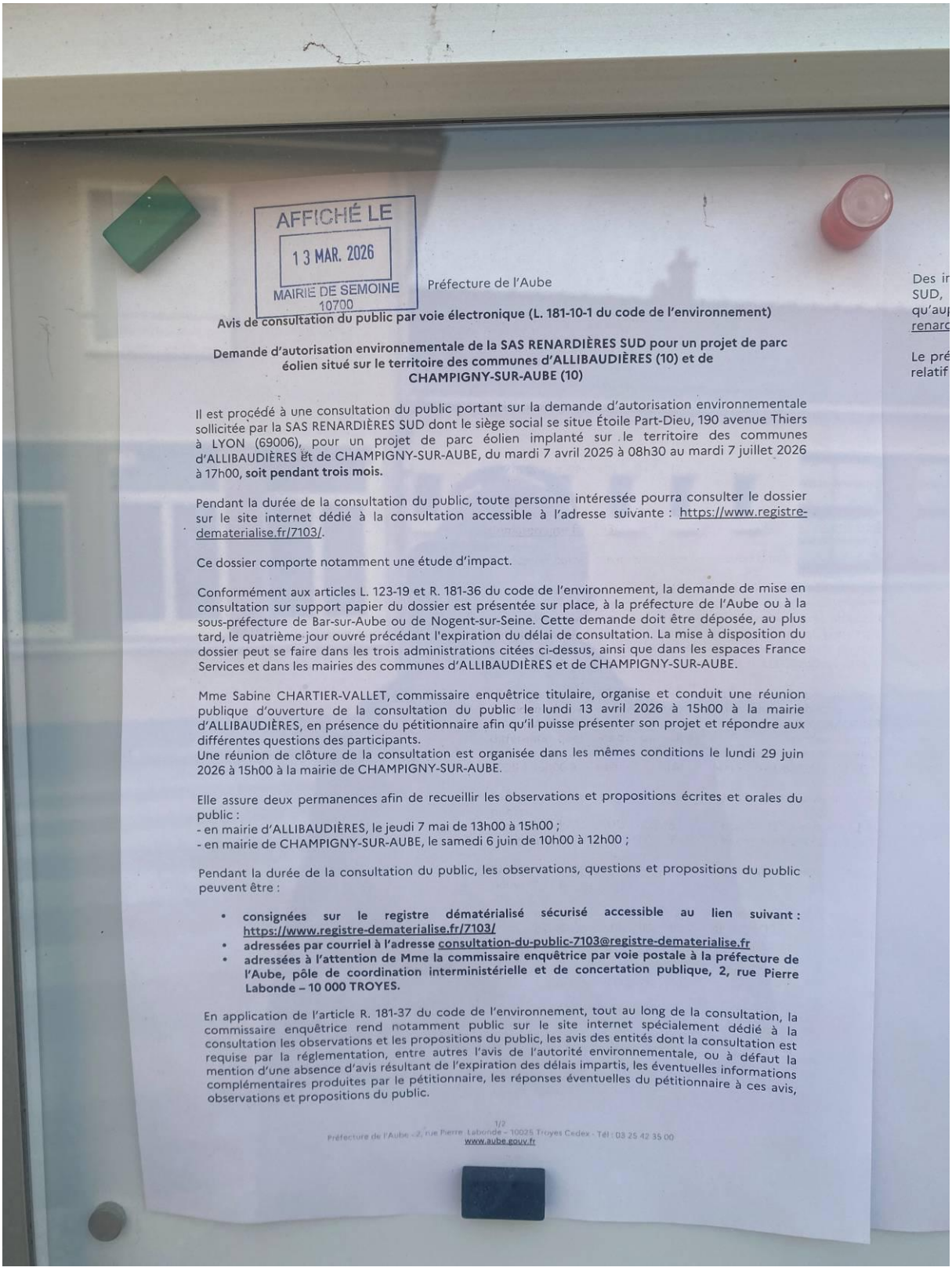
Je me suis transporté à la Mairie de SEMOINE, sise 1 Rue des Tilleuls à 10700 Semoine, où étant, j'ai constaté que se trouve affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, dans le tableau des affichages prévu à cet effet.




AFFICHAGE LIBRE


CARNAVAL
Mardi 24 Mars 2026


CARNAVAL
Mardi 24 Mars 2026
Les élèves de l'école de Semoine
fêteront carnaval ce jour.
Au programme, nous
traverserons le village dans nos
plus beaux costumes afin de vous
saluer et lancer quelques
confettis.



AFFICHÉ LE
13 MAR. 2026
MAIRIE DE SEMOINE
10700

Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

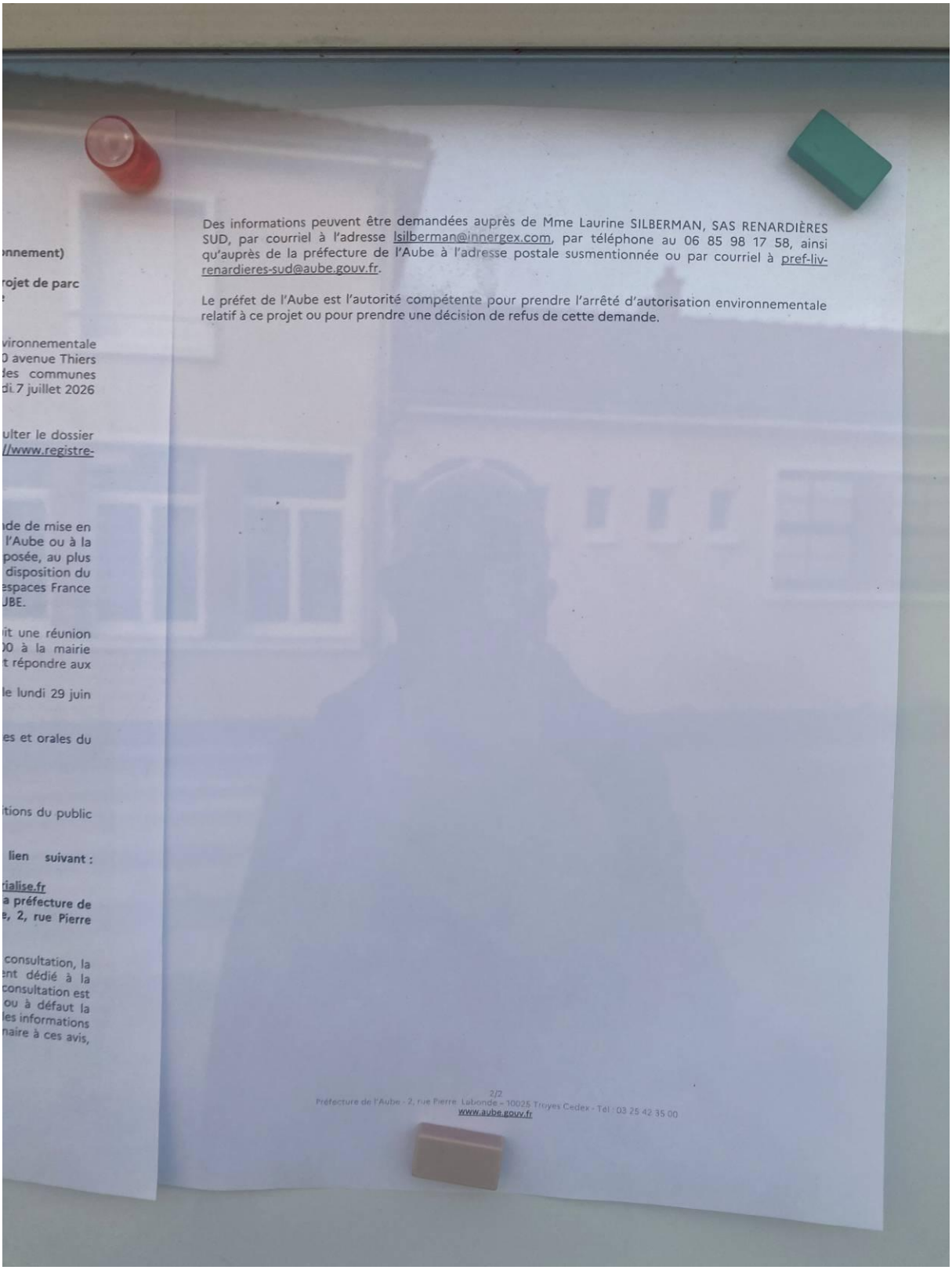
Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr



nnement)

rojet de parc

vironnementale
0 avenue Thiers
les communes
di 7 juillet 2026

ulter le dossier
//www.registre-

nde de mise en
l'Aube ou à la
posée, au plus
disposition du
espaces France
UBE.

it une réunion
00 à la mairie
t répondre aux

le lundi 29 juin

es et orales du

tions du public

lien suivant :

rialise.fr
a préfecture de
e, 2, rue Pierre

consultation, la
ent dédié à la
consultation est
ou à défaut la
les informations
naire à ces avis,

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

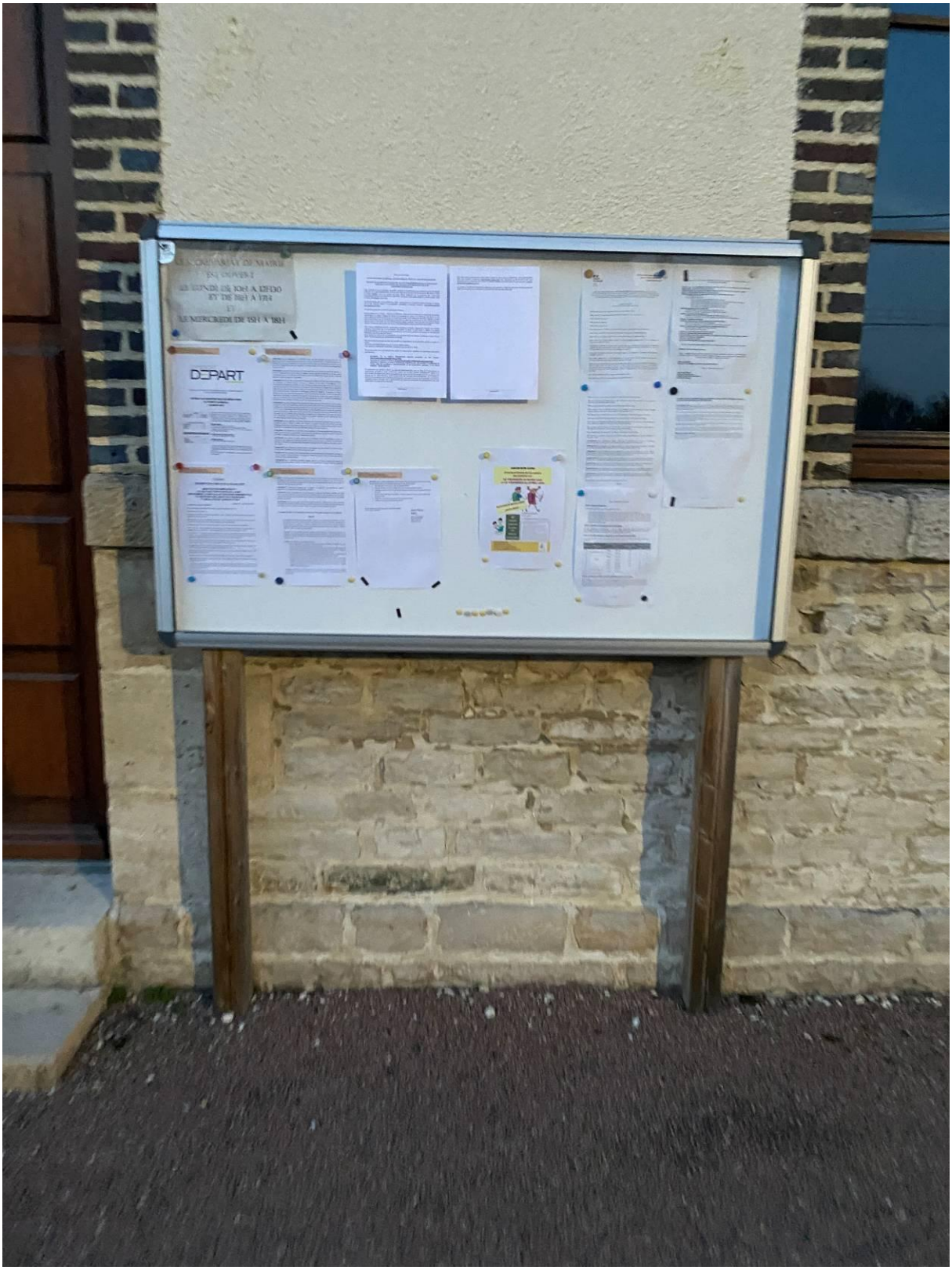
Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Mairie de NOZAY

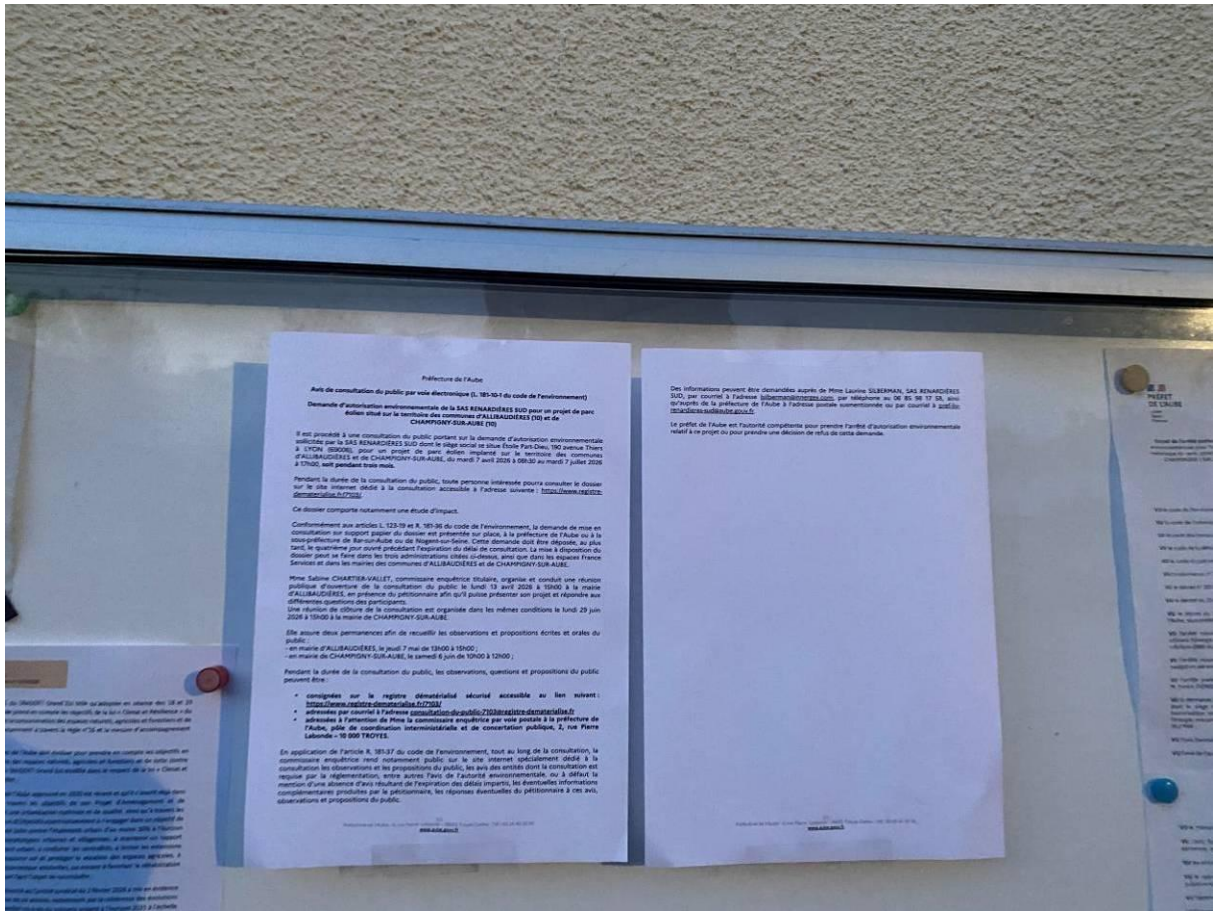
Je me suis transporté à la Mairie de NOZAY, sise 4 Rue de la Crayère à 10700 Nozay, où étant, j'ai constaté que se trouve affiché l'avis de consultation du public par voie électronique, sur le tableau des affichages prévu à cet effet.

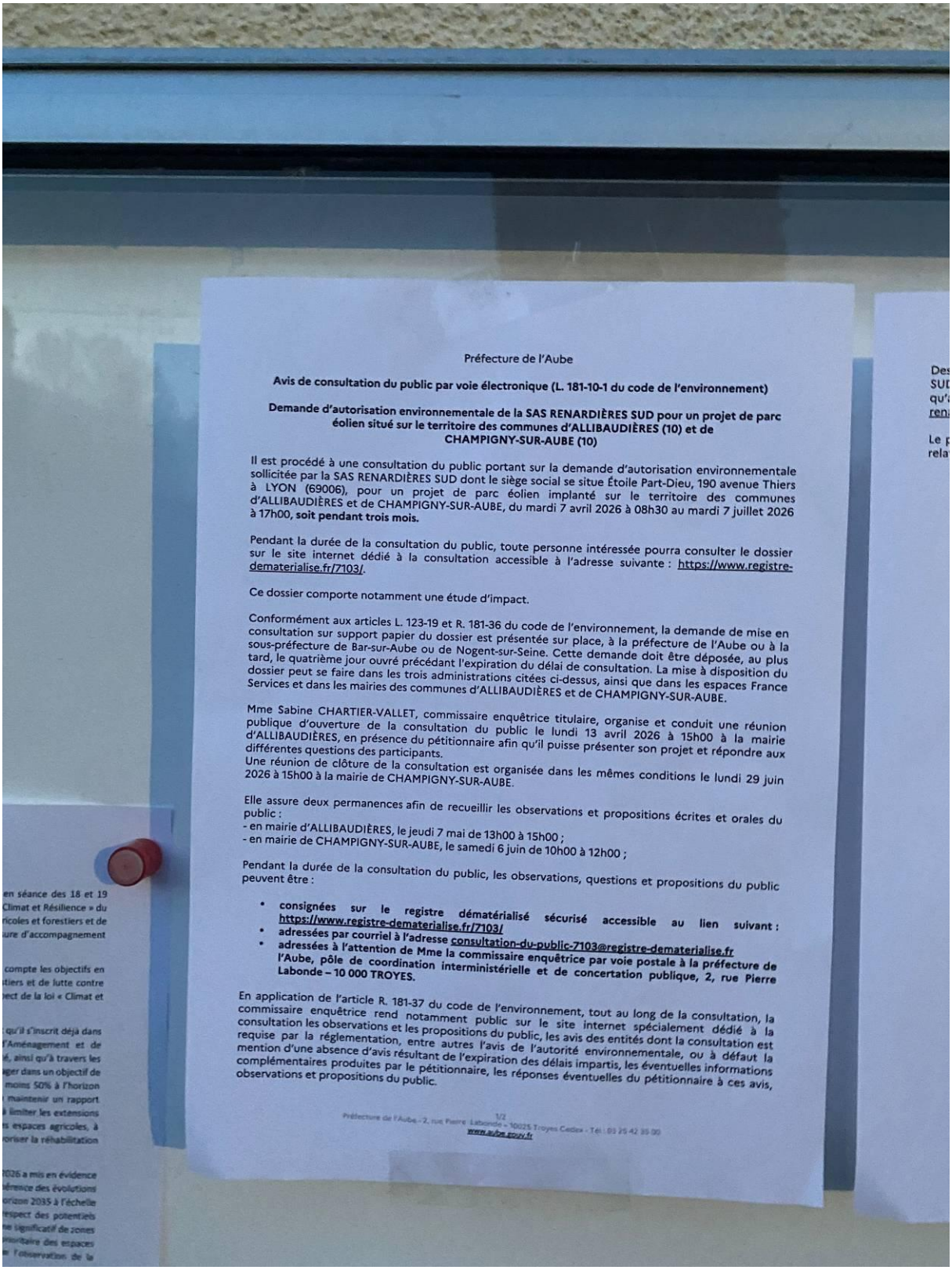



MAIRIE


DEPART


LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE
EST OUVERT
LE LUNDI DE 10H A 12H30
ET DE 16H A 17H
ET
LE MERCREDI DE 15H A 18H
DÉPART


Préfecture de l'Aube
Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)
Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)
Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Etoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, soit pendant trois mois.
Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/
Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.
Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.
Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 10h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 10h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.
Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;
Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :
consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/
adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr
adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.
En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.
Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse silbermanl@renergies.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à spel-bc-renardieres-sud@aube.gouv.fr.
Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.



Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

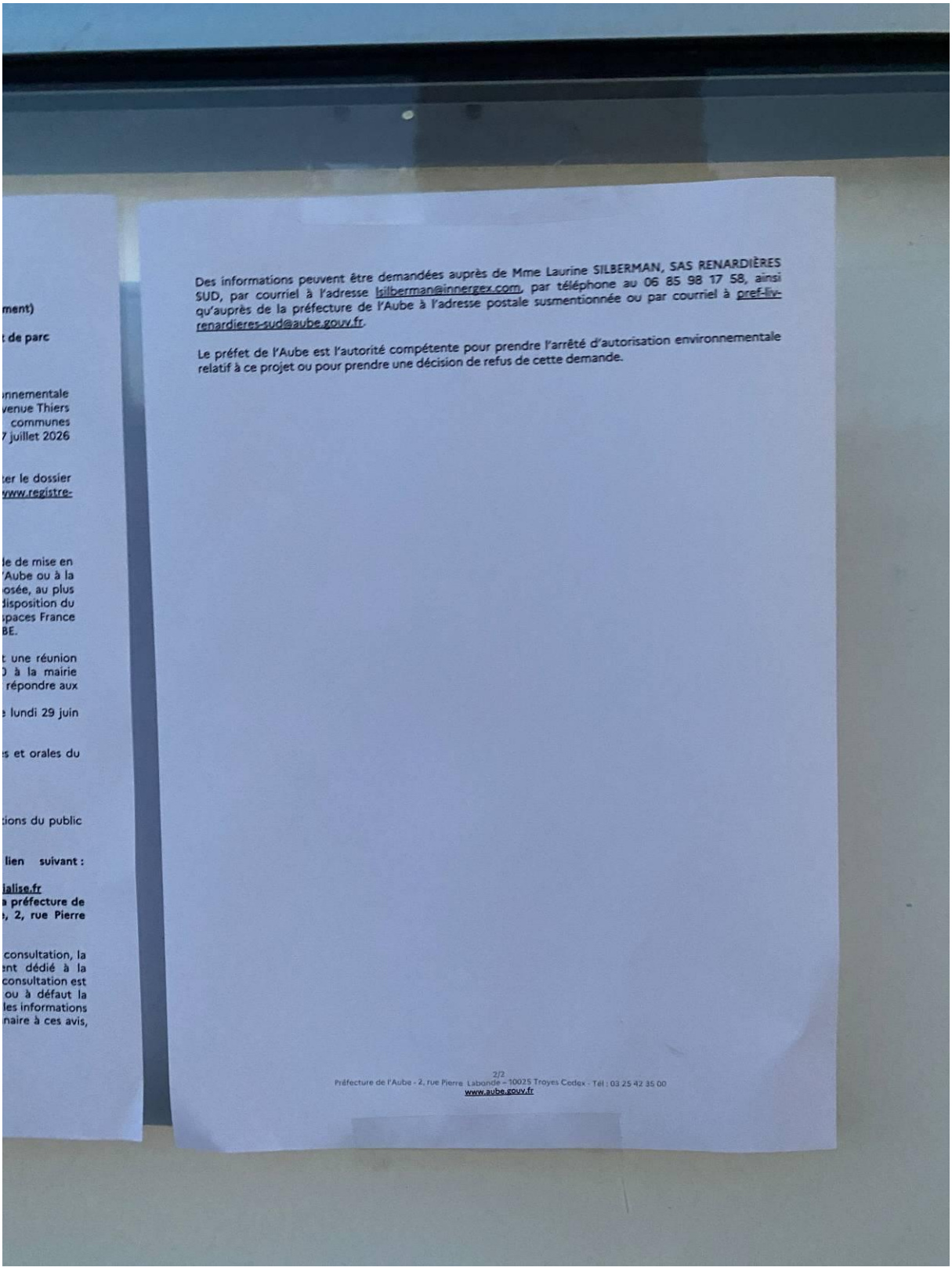
Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 39 00
www.aube.gouv.fr



ment)

t de parc

nnementale
venue Thiers
communes
7 juillet 2026

ter le dossier
www.registre-

le de mise en
'Aube ou à la
osée, au plus
disposition du
spaces France
BE.

t une réunion
) à la mairie
répondre aux

e lundi 29 juin

s et orales du

tions du public

lien suivant :

ialise.fr
a préfecture de
, 2, rue Pierre

consultation, la
ent dédié à la
consultation est
ou à défaut la
les informations
naire à ces avis,

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

Fin des constatations à 19 heures 20 minutes.

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal sur 103 pages pour servir et valoir ce que de droit.

Olivier BOULENGER
Commissaire de Justice associé



Coût de l'acte	
Transport art.18.1	9.40 €
Droits art.6.1	1300.00 €
T.V.A. 20.00 %	261.68 €
Total T.T.C.	1571.28 €

Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIÈRES SUD pour un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10)

Il est procédé à une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS RENARDIÈRES SUD dont le siège social se situe Étoile Part-Dieu, 190 avenue Thiers à LYON (69006), pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, du mardi 7 avril 2026 à 08h30 au mardi 7 juillet 2026 à 17h00, **soit pendant trois mois.**

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans les mairies des communes d'ALLIBAUDIÈRES et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Mme Sabine CHARTIER-VALLET, commissaire enquêtrice titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le lundi 13 avril 2026 à 15h00 à la mairie d'ALLIBAUDIÈRES, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants.
Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le lundi 29 juin 2026 à 15h00 à la mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE.

Elle assure deux permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- en mairie d'ALLIBAUDIÈRES, le jeudi 7 mai de 13h00 à 15h00 ;
- en mairie de CHAMPIGNY-SUR-AUBE, le samedi 6 juin de 10h00 à 12h00 ;

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :

- **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7103/**
- **adressées par courriel à l'adresse consultation-du-public-7103@registre-dematerialise.fr**
- **adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, la commissaire enquêtrice rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laurine SILBERMAN, SAS RENARDIÈRES SUD, par courriel à l'adresse lsilberman@innergex.com, par téléphone au 06 85 98 17 58, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-liv-renardieres-sud@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.